

Rapport annuel 2023





Table des matières

5	Message du président et des administrateurs délégués
12	Rapport de l'administrateur statuaire à l'Assemblée Générale
12	Notre mission
12	Cera 2025
16	Nos coopérateurs
17	Nos avantages aux coopérateurs
20	Notre participation
20	Conseils Consultatifs Régionaux
20	Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux
21	Conseil Consultatif National
21	Conseil Consultatif Sociétal
24	Notre contribution sociétale
24	Nos trois ambitions
25	Nos valeurs
25	Contribution sociétale régionale
28	Contribution sociétale nationale
34	Contribution sociétale internationale
35	Cera et le développement durable
38	Développement de KBC Groupe
38	Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier
39	Participations
39	Dividende coopératif
42	Notre structure de fonctionnement
42	Conseil d'Administration de Cera Société de gestion
51	Fonctionnement opérationnel
54	Rapport spécial de l'administrateur statuaire
60	Comptes annuels non consolidés
60	Bilan, compte de résultats et commentaire
60	Bilan non consolidé après affectation du résultat
62	Compte de résultats non consolidé et affectation du résultat
66	Commentaire
75	Bilan social
75	État des effectifs
77	Commentaire des comptes annuels
77	Bilan
84	Compte de résultats
86	Affectation du résultat
86	Informations complémentaires
87	Rapport du commissaire
92	Colophon



Message du président et des administrateurs délégués

« La vie n'est pas un problème à résoudre, mais une réalité à expérimenter. »

Sören Kierkegaard, 1813-1855

Chère lectrice, cher lecteur,

Paraphrasant les mots de Sören Kierkegaard, philosophe danois du 19^e siècle, j'ose dire que Cera n'est pas un problème à résoudre, mais une communauté chaleureuse à expérimenter. Avec quelque 400.000 coopérateurs enthousiastes, nous sommes la coopérative la plus impliquée et la plus chaleureuse du pays. Ensemble, nous accomplissons plus, nous partageons plus et nous investissons mieux : dans des initiatives qui font du bien et qui relient les gens, dans des projets qui profitent à chacun d'entre nous. **Ensemble, nous prenons soin les uns des autres.** Au cours de l'année écoulée, nos coopérateurs ont à nouveau fait l'expérience de cette réalité. En 2023, leur taux de satisfaction a encore augmenté. Cela renforce notre conviction que Cera forme une grande communauté soudée, qui vaut la peine d'être vécue.

Cera : construisons ensemble une coopérative robuste

Cera émet régulièrement des parts E, ce qui lui permet de rajeunir et d'élargir sa base de coopérateurs. En 2023 également, de nouvelles parts coopératives ont été émises avec succès, ce qui a permis de poursuivre son rajeunissement. Cela est important pour le dynamisme de Cera et pour le fonctionnement efficace de ses structures de participation. En 2023, avec 7.253 nouveaux coopérateurs, nous avons connu une augmentation nette du nombre total de coopérateurs pour la quatrième année consécutive. Cette évolution est due au recrutement de 14.432 nouveaux coopérateurs et à un nombre stable de départs volontaires et de décès. Cera fédère des ressources humaines, des moyens et des organisations pour prendre des initiatives et réaliser des projets avec un objectif clair : s'investir dans le bien-être et la prospérité.

En tant que coopérative, nous menons une politique prudente à long terme dans le cadre de laquelle des réserves sont constituées lors des bonnes années. Elles consolident le bilan de Cera pour lui permettre de relever les défis futurs. Cela permet également de distribuer un dividende lors d'un exercice plus difficile, ce qui a été le cas par le passé. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de Cera propose à l'Assemblée Générale d'attribuer un **dividende brut** de 4,00 % pour l'exercice 2023.

La participation : véritable force de l'entrepreneuriat coopératif

Grâce à une structure de participation par paliers, les coopérateurs ont leur mot à dire dans le fonctionnement de Cera, et ce, aux différents niveaux de l'organisation. Les quelque **400.000 coopérateurs** de Cera sont représentés par environ **900 membres** siégeant au sein de **45 Conseils Consultatifs Régionaux (Regionale Adviesraden/Regionalen Beratungsausschüssen)**. Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux. Chaque Conseil Consultatif Régional est représenté par quatre membres au sein du **Conseil Consultatif National**. Ses réunions constituent une plate-forme d'information et de concertation entre les représentants des coopérateurs, la direction et les membres du Conseil d'Administration. La participation des membres a de nouveau été élevée en 2023 et témoigne de leur implication dans les activités de Cera. Cela mérite toute notre reconnaissance. Depuis 2022, Cera organise la participation à sa contribution sociétale sous la houlette du **Conseil Consultatif Sociétal (CCS)** dont dépendent trois groupes de pilotage (pour chacune des trois ambitions sociétales), un groupe de travail relatif à la Collection d'art Cera et une réunion de concertation entre les présidents de ces groupes.

Impact positif dans la communauté via la contribution sociétale

Avec près de 400.000 coopérateurs enthousiastes, Cera est la coopérative la plus impliquée et la plus chaleureuse de Belgique. Dans le cadre de sa contribution sociétale, Cera s'appuie sur trois ambitions : une société solidaire et respectueuse, sans barrières ; des quartiers chaleureux et accueillants pour tous ; des coopératives solides et largement soutenues. Avec nos coopérateurs, nous générons un impact sociétal durable, en collaboration avec de nombreux partenaires, de manière solidaire et dans le respect de chacun. La participation, la solidarité et le respect de tous ne sont donc pas nos valeurs fondamentales par hasard.

Projets sociétaux régionaux et contribution sociétale nationale

Cera mène sa mission à bien en étroite collaboration avec ses coopérateurs et leurs représentants. Grâce à la structure participative par paliers, les coopérateurs ont leur mot à dire dans les activités et l'organisation de la coopérative. Les coopérateurs qui sont membres d'un Conseil Consultatif Régional (CCR) décident des projets à soutenir et de leur montant. Cera génère ainsi, depuis la base, un impact sociétal au niveau local et suprarégional.

Les membres des CCR contribuent à concrétiser les projets régionaux de Cera. Dans ce cadre, ils sont attentifs tant aux projets de qualité, qui correspondent aux trois ambitions, qu'à la valorisation de la base locale de coopérateurs. Tous les conseils consultatifs axent leur fonctionnement sur les mêmes valeurs incarnées par Cera au sein de sa structure. Ce sont les membres des Conseils Consultatifs Régionaux qui décident des projets locaux. Ces coopérateurs locaux, disposant d'une grande connaissance de leur région et résolument engagés en sa faveur, contribuent ainsi à conférer de la crédibilité et une surface portante aux projets sociétaux de Cera.

En tant que coopérateurs, ils contribuent à la mise en place de projets à l'échelle régionale, nationale et internationale. En 2023, Cera a consacré, sur le plan régional, 1.490.106 euros à 590 projets régionaux et projets de la Réunion des Bureaux des CCR en Wallonie. Pour chacune des trois grandes ambitions sociétales, Cera investit également dans des initiatives et campagnes nationales et dans la prestation de services, souvent avec une grande implication de ses coopérateurs. À cette fin, Cera agit avec une centaine d'organisations partenaires issues du secteur non marchand, de la recherche, de l'enseignement, d'acteurs de terrain, des fondations et d'instances publiques. En 2023, elle a investi dans 73 projets nationaux.

Contribution sociétale internationale

BRS asbl (Fondation Raiffeisen belge), dont Cera et KBC sont des partenaires structurels, contribue, par le biais de la microfinance et de la micro-assurance, à améliorer durablement la qualité de vie des entrepreneurs ruraux et des paysans dans les pays du Sud. Non seulement avec de l'argent, mais surtout avec des conseils et en dialogue avec les partenaires concernés, sur la base de son expérience et de son expertise uniques en matière de banque et d'assurance (coopératives). BRS soutient des institutions de microfinance en Afrique, en Amérique latine et en Asie qui proposent des microcrédits, de la micro-épargne et de la micro-assurance sur une base coopérative.

BRS Microfinance Coop est un fonds de développement coopératif agréé. BRS asbl, Cera et KBC ont non seulement apporté la contribution initiale, mais ont également mis leurs connaissances et leur expérience au service de la microfinance et de la micro-assurance. BRS Microfinance Coop cherche à dégager un rendement à la fois social et financier pour chacun de ses sociétaires. À cet effet, elle analyse dans les moindres détails la politique coopérative, la position financière et les qualités sociétales des organisations dans lesquelles elle investit. BRS Microfinance Coop investit les capitaux ainsi levés dans des institutions de microfinance (IMF) en Afrique, en Amérique latine et en Asie, lesquels accordent à leur tour des microcrédits à des entrepreneurs et des paysans locaux, ou à des coopératives dont ces personnes sont membres. Depuis 2021, les nouveaux prêts sont réservés à des IMF partenaires étroitement impliquées dans le fonctionnement de BRS asbl (coaching et formation). Le choix de cette politique d'investissement adaptée est le résultat de l'évaluation de cinq années d'investissement. KBC et Cera adhèrent pleinement à cette politique.

Cera et le développement durable

Les coopératives jouent un rôle unique dans la réalisation des objectifs de développement durable : elles contribuent à une croissance économique et à un développement social durables et prennent leurs responsabilités en matière d'environnement et d'écologie. Pour Cera aussi, le développement durable constitue un fil rouge dans les différentes facettes de son fonctionnement. Ce n'est donc pas un hasard « S'investir ensemble dans le bien-être et la prospérité » résume parfaitement la mission de Cera.

Investir dans la prospérité, c'est ce que fait Cera en tant que principal actionnaire du groupe KBC. Par sa présence dans les organes de direction du groupe KBC, Cera joue un rôle important en encourageant et en soutenant la direction à traduire concrètement les aspects liés à la durabilité dans toutes les activités du groupe. Ces dernières années, KBC et CBC ont déjà ouvert la voie dans ce domaine, ce dont toutes les parties prenantes peuvent être fières.

Cera est également un investisseur majeur dans le bien-être de ses coopérateurs et de la société au sens large. Sa vision prometteuse, réaliste et moderne du développement durable se traduit par un éventail d'ambitions dans lesquelles Cera veut faire la différence sur le plan du développement durable : une société solidaire et respectueuse, sans barrières ; des quartiers chaleureux et accueillants pour tous ; des coopératives solides et largement soutenues ; des avantages exclusifs attrayants et durables, la durabilité chez nous.

Les avantages Cera, la force des achats groupés

Les avantages Cera réservés aux coopérateurs consistent en des réductions offertes, entre autres en partenariat avec KBC, sur des biens, services et événements touchant au quotidien de nos coopérateurs. En tenant compte des différents groupes cibles, Cera entend de la sorte créer des affinités avec sa base de coopérateurs et réduire leurs dépenses ménagères. Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux des coopérateurs. Le fait de travailler en étroite collaboration avec les fournisseurs et de procéder à des achats groupés de produits et services permet de bénéficier de remises importantes. Outre l'intervention de Cera, les partenaires commerciaux effectuent souvent un apport substantiel dans les offres proposées.

Pour les jeunes coopérateurs, âgés de 16 à 35 ans, Cera propose de nombreuses réductions sur les festivals d'été et d'autres offres spécifiques via le magazine ENJOY. Cette édition est complétée par le magazine ENGAGE dans lequel on trouve des reportages et récits portant sur l'univers de cette génération. La bonne réputation que Cera s'est forgée grâce aux avantages pour ses coopérateurs incite en outre d'autres personnes à rejoindre la coopérative. Les avantages Cera jouent donc également un rôle dans le recrutement.

Avec un bénéfice de 3,4 milliards d'euros, le groupe KBC a de nouveau réalisé un excellent résultat dans des circonstances exceptionnelles en 2023.

Johan Thijs, CEO, et Koenraad Debackere, président du Conseil d'Administration de KBC Groupe, l'expriment ainsi dans leurs commentaires du rapport annuel de KBC Groupe : « Nos résultats financiers tiennent compte pour la première fois en 2023 de la nouvelle norme comptable IFRS 17 pour nos activités d'assurance. Nous avons également remanié les chiffres de référence de 2022 afin de garantir la comparabilité. Compte tenu de cette nouvelle norme, notre résultat net s'est élevé en 2023 à 3,4 milliards d'euros, en hausse de 21% par rapport à l'année précédente. Nos revenus ont profité, entre autres, de la progression des revenus nets d'intérêts (malgré l'effet négatif de la sortie des dépôts en faveur d'un bon d'État à un an en Belgique), de la hausse des revenus des activités d'assurance et de l'augmentation des revenus nets de commissions. En outre, ils ont été favorisés par la plus-value de 0,4 milliard d'euros que nous avons pu comptabiliser à la suite de la conclusion du contrat de vente irlandais. Nous avons finalement enregistré un léger recul des réductions de valeur. Nos coûts ont augmenté, essentiellement sous l'effet de l'indexation des salaires, des coûts informatiques et de la hausse des taxes bancaires et d'assurance. Notre liquidité et notre solvabilité demeurent particulièrement solides, comme en témoignent un NSFR de 136%, un LCR de 159% et un ratio common equity fully loaded de 15,2% à fin 2023.

Nous proposons à l'Assemblée générale un dividende brut total de 4,15 euros par action donnant droit au dividende, composé d'un acompte de 1 euro, déjà versé en novembre 2023, et d'un dividende final de 3,15 euros, qui sera payé en mai 2024. En outre, conformément à notre plan d'affectation du capital annoncé pour l'exercice 2023, le Conseil d'administration prendra une décision, au cours du premier semestre 2024, concernant la distribution du capital de surplus qui dépasse un ratio common equity fully loaded de 15%. Enfin, nous sommes bien avancés dans l'exécution de notre programme de rachat d'actions, que nous avons lancé en août 2023 pour un montant maximum de 1,3 milliard d'euros. Le programme se poursuivra jusqu'en fin juillet 2024».

Cera 2025 et Cera 2025 NXT font bouger notre coopérative

En 2019, le coup d'envoi du programme stratégique **Cera 2025** a été donné. Cette approche innovante par projets donne forme à une coopérative attrayante prête pour l'avenir. En effet, Cera veut rester pertinente dans un monde qui évolue rapidement et prend des initiatives avec ses coopérateurs. Ce programme stratégique a été mené à bien. Mais le monde est en constante évolution, ce qui signifie que Cera doit faire face à de nouveaux défis. Un nouveau programme, **Cera 2025 NXT**, a vu le jour en 2023 et rassemble un certain nombre de sous-programmes (appelés trajets) pour assurer un avenir fructueux à Cera. À travers le programme Cera 2025 NXT, Cera mise sur les priorités suivantes : le développement durable, la construction d'un environnement digital pour la coopérative de demain, le marketing et la communication, une identité de marque forte, l'acquisition de connaissances grâce aux données, une offre attrayante et enthousiasmante qui augmente l'implication et la participation des coopérateurs.

Merci !

Nous sommes reconnaissants envers nos coopérateurs pour leur confiance et leur implication. Nous remercions également notre personnel pour son dévouement, sa créativité et son dynamisme. Nous remercions tout particulièrement et très sincèrement Katelijn Callewaert et Jos Peeters qui ont terminé leur mandat de membres du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion en 2023. Nous souhaitons la bienvenue à Marc De Ceuster et Stefaan Vanhoutte en tant que nouveaux membres du Conseil d'Administration. Nous envisageons avec confiance l'avenir, dans lequel nous travaillerons pour, par et avec les coopérateurs avec beaucoup d'enthousiasme.

Prenez bien soin de vous et les uns des autres ! Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous retrouver et, comme toujours, nous restons en contact étroit par le biais de nos canaux de communication.

Leuven, le 26 avril 2024

Avec nos salutations coopératives,



Marc De Ceuster
administrateur
délégué



Franky Depickere
administrateur délégué(*)



Frederik Vandepitte
administrateur délégué
président du Comité
management(*)



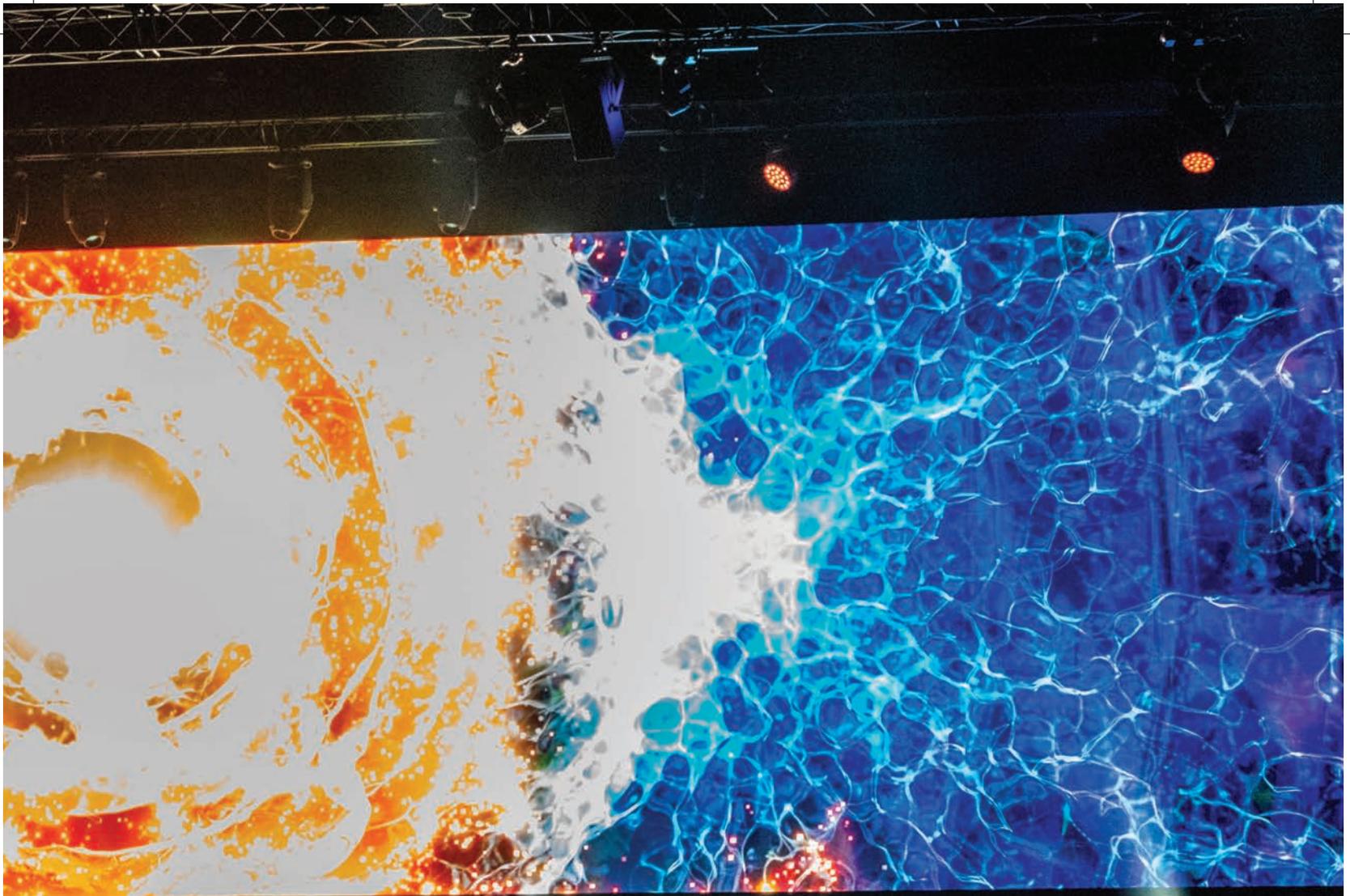
Mathilde Remy
président du
Conseil d'Administration



(*) Franky Depickere président du Comité management jusqu'au 31 janvier 2024, Frederik Vandepitte à partir du 1er février 2024.







Rapport de l'administrateur statutaire à l'Assemblée Générale

Notre mission

Cera. S'investir dans le bien-être et la prospérité

Avec près de 400.000 coopérateurs enthousiastes, Cera est la coopérative la plus impliquée et la plus chaleureuse de Belgique. Ensemble, nous accomplissons plus, nous partageons plus et nous investissons mieux : dans des initiatives qui font du bien et qui relient les gens, dans des projets qui profitent à chacun d'entre nous.

Ensemble, nous prenons soin les uns des autres.

Cera 2025

Le coup d'envoi de Cera 2025 a été donné en 2019. Il s'agit d'un programme stratégique innovant, par projets, qui donne forme à une coopérative attrayante, prête pour l'avenir. Cera veut en effet rester pertinente dans un monde qui change rapidement et prend à cet égard les devants avec ses coopérateurs. Mais le monde change constamment et confronte Cera à de nouveaux défis. Un nouveau programme, Cera 2025 NXT, a donc vu le jour en 2023 et englobe plusieurs sous-programmes (appelés trajets) dont le but est de garantir un avenir fructueux pour Cera.

Cera 2025 NXT

Via le programme Cera 2025 NXT, la coopérative mise sur les priorités suivantes :

Position centrale pour nos coopérateurs

Cera veut être pertinente dans son offre et sa communication, en étant ciblée et personnelle à l'égard de ses coopérateurs. C'est pourquoi Cera mise sur le renforcement de groupes cibles stratégiques et le développement de solutions modernes pour le business, le marketing et l'identité de marque. Cera entend ainsi accroître son impact et son lien en répondant mieux aux besoins de ses coopérateurs.

Marketing et communication digitale

Avec ce trajet, Cera souhaite évoluer vers une stratégie digitale intégrée qui tienne compte d'un contenu et d'expériences plus personnalisés. Pour ce faire, nous utilisons trois canaux digitaux : les réseaux sociaux, le site Internet et l'e-mail marketing.

Une identité de marque forte

Les bases de la marque Cera sont posées. Aujourd'hui, Cera continue de développer son identité et le « Brand Awareness » ainsi que l'expérience qu'elle procure à sa base de coopérateurs.

Construire un environnement digital pour la coopérative de demain

Cera veut créer un écosystème digital pour la coopérative de demain. Cera se base pour ce faire sur trois angles d'approche :

- offrir un soutien digital aux objectifs et initiatives de l'entreprise,
- l'excellence opérationnelle et la réduction des risques des services digitaux à ses coopérateurs et
- rendre accessibles les nouvelles tendances technologiques et les innovations pour des initiatives futures.

Acquérir des connaissances

Dans le cadre de ce trajet, Cera souhaite approfondir les possibilités d'analyse de données en créant de la valeur à partir de celles-ci. Il s'agit notamment d'identifier des outils conviviaux pour la captation de données pertinentes. L'acquisition d'informations précieuses sur la base d'outils technologiques existants et nouveaux est également prévue.

Implication des coopérateurs

Grâce à ce trajet, Cera vise à développer une offre attrayante et enthousiasmante qui augmente l'implication et la participation des coopérateurs, encourage l'interaction avec Cera et sa structure participative, et est à l'épreuve du temps.

Développement durable NXT

Cera continue d'œuvrer pour rendre son fonctionnement durable. Pour ce faire, nous traduisons en actions concrètes les conclusions de l'enquête sur la durabilité menée auprès des coopérateurs. Elles seront regroupées dans un plan d'action en matière de durabilité, qui tient compte des exigences légales et du reporting.

14.432 nouveaux coopérateurs en 2023

Attirer de nouveaux coopérateurs est resté une priorité pour Cera en 2023. Une nouvelle campagne de recrutement fructueuse a donné un coup de pouce à cet objectif. Grâce à l'attention continue portée au recrutement dans tout ce que nous entreprenons, Cera a réussi à accueillir pas moins de 14.432 nouveaux coopérateurs, en plus du public déjà présent. Comme l'année dernière, l'afflux de nouveaux coopérateurs a également entraîné un rajeunissement croissant de notre base.

En 2023, le score de satisfaction de nos coopérateurs a encore augmenté, ce qui nous renforce dans notre conviction de placer nos coopérateurs au centre de tout ce que nous faisons. Nous écoutons nos coopérateurs en les interrogeant régulièrement et en interagissant avec eux.

La poursuite du développement d'une plateforme de données moderne nous permet d'identifier avec précision les mouvements de notre base de coopérateurs. L'affinement de la plateforme nous permet désormais également d'entreprendre des actions ciblées et de rectifier le tir si nécessaire.

Une position centrale pour nos coopérateurs

Nous continuons de placer nos coopérateurs au centre de nos préoccupations. Grâce à notre nouvelle approche de la communication et aux trois grandes ambitions de notre contribution sociétale, nous veillons à augmenter l'impact de nos projets en mettant davantage l'accent sur ce point. Nous avons fait le choix de communiquer de manière attrayante sur tous les aspects de Cera par le biais de deux grandes campagnes et de trois actions focus.

Entre-temps, nous travaillons continuellement à améliorer notre facilité d'utilisation pour nos coopérateurs. De cette manière, nos coopérateurs peuvent profiter au maximum de tout ce que nous avons à offrir.

Notre Cera Check !, un outil dans lequel toutes les activités sont confrontées à certains critères pour vérifier si l'activité est suffisamment adaptée aux valeurs de Cera, a tourné à plein régime et a déjà fait ses preuves. En 2023, nous avons placé la barre encore un peu plus haut et toutes les activités ont dû atteindre un score minimal préétabli.

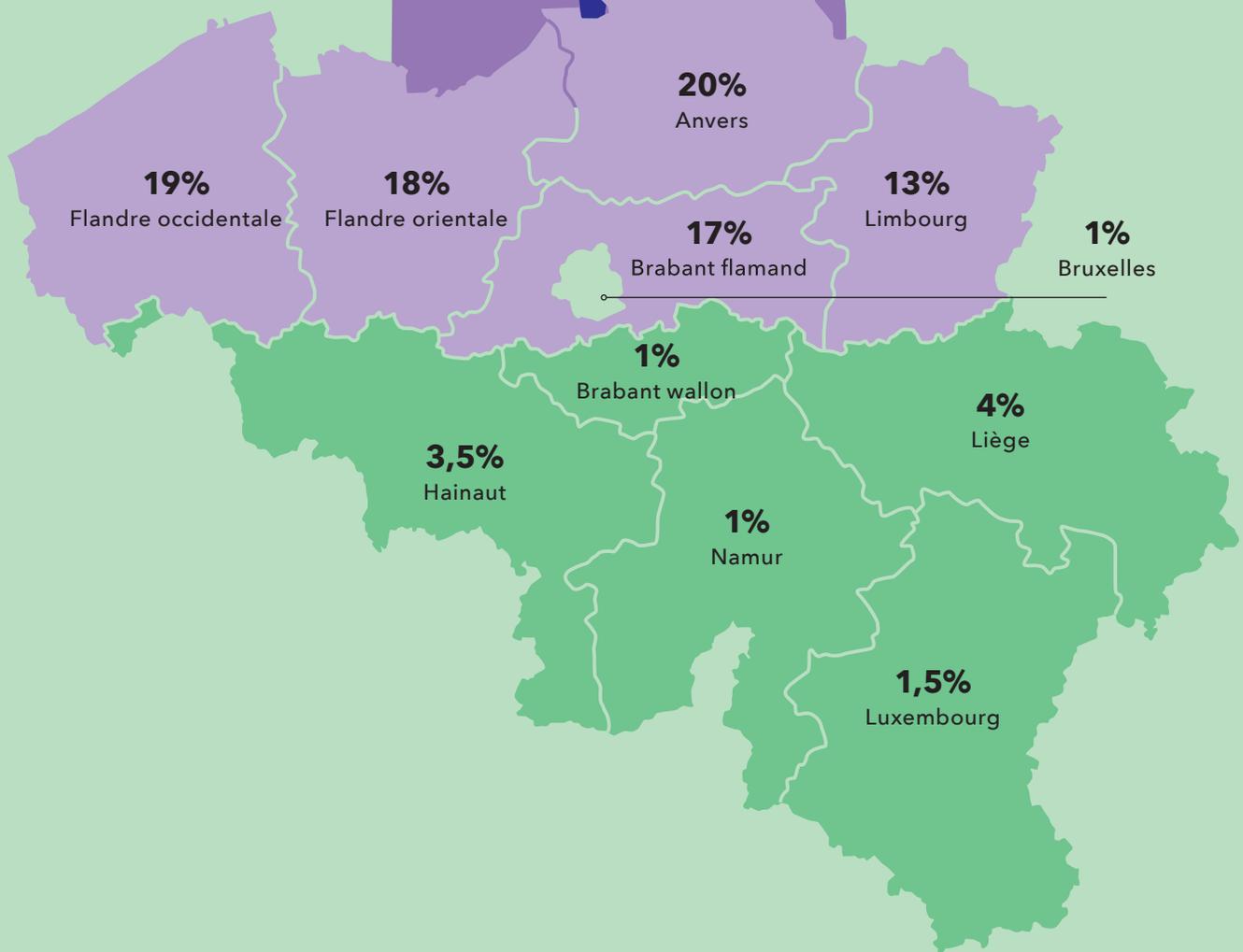


394.801
COOPÉRATEURS

400.000
COOPÉRATEURS !
ENSEMBLE, NOUS
SOMMES PLUS
FORTS

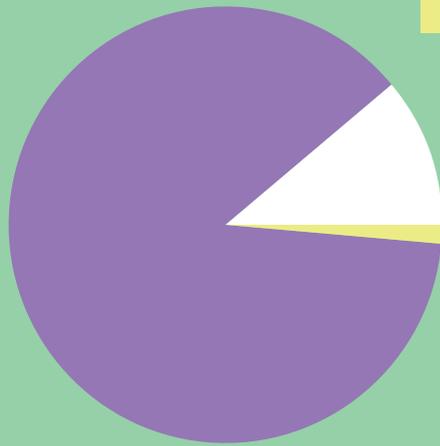


272.000
FAMILLES



14.432

NOUVEAUX COOPÉRATEURS



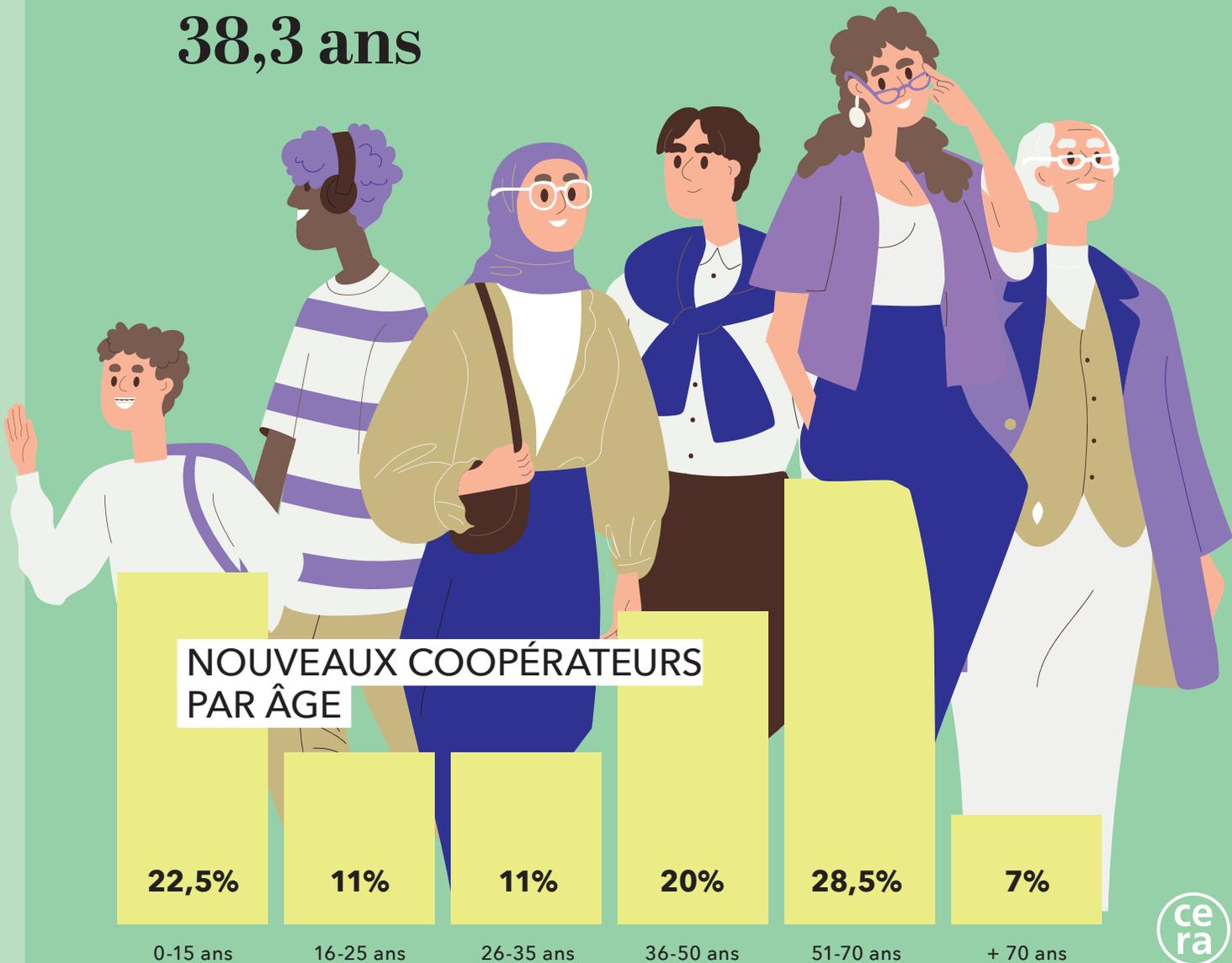
7.253

Croissance
nette de
coopérateurs

- 87% Néerlandophones
- 11% Francophones
- 1,5% Germanophones

ÂGE MOYEN PARMIS LES NOUVEAUX COOPÉRATEURS

38,3 ans



Nos coopérateurs

La coopérative Cera a été fondée selon les préceptes de Friedrich Wilhelm Raiffeisen (1818-1888). L'hiver 1846-1847 avait semé une profonde misère dans la région dont F.W. Raiffeisen était le maire. Comprenant que la charité n'était pas une solution, Raiffeisen décida de lutter autrement contre la pauvreté et la misère. Il opta pour une démarche résolument novatrice : l'entraide. Il s'agissait d'aider les paysans en situation de précarité à sortir de leur dénuement en appliquant un système de solidarité basé sur une structure coopérative. La première coopérative Raiffeisen vit le jour à Rillaar, en Brabant flamand, en 1892 ; c'est elle qui plus tard donnera naissance à la Banque CERA. En juin 1998, la fusion entre la Banque CERA, la Kredietbank et ABB Assurances débouchera sur la création de KBC Groupe.

La coopérative Cera est un actionnaire important de KBC Groupe qui croit fermement en la force d'un bancassureur pour l'économie et la prospérité locales. Elle rassemble les parts des anciens coopérateurs de la Banque CERA et celles des nouveaux coopérateurs, tout en incarnant les valeurs coopératives de manière résolument moderne et tournée vers l'avenir. Cera émet régulièrement des parts E lui permettant de rajeunir, élargir et activer sa base. Avec quelque 400.000 coopérateurs, Cera est l'une des plus grandes coopératives de Belgique. En fédérant ressources humaines, moyens et organisations, en unissant les forces, en prenant des initiatives et en menant à bien des projets, Cera poursuit un objectif clair : s'investir dans le bien-être et la prospérité. Et ce, depuis plus de 130 ans.

Nos avantages aux coopérateurs

La coopérative Cera rassemble des particuliers qui forment une communauté unie par le plaisir de s’amuser, découvrir et rencontrer d’autres personnes. Cera négocie pour ses coopérateurs des avantages sous forme de réductions et organise des activités et événements exclusifs. Nous augmentons ainsi leur pouvoir d’achat, favorisons l’accès à la culture et au divertissement et offrons des expériences pleines de sens.

Les coopérateurs de Cera bénéficient ainsi de remises importantes sur :

- des concerts, festivals, spectacles ;
- des voyages et sorties en famille, visites culturelles, de bons restaurants, vins et gourmandises ;
- un large éventail d’articles ménagers ;
- des services et produits de KBC/CBC et
- des conférences intéressantes, webinaires, journées d’étude.

Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux des sociétaires. Seuls les coopérateurs de Cera détenant des parts Cera pour un montant minimum de 600 euros peuvent profiter de ces avantages Cera.

Cera se charge de l’élaboration de l’offre, de la communication par le biais de magazines, du site Internet et de newsletters, ainsi que du suivi opérationnel.

Pour les jeunes coopérateurs, âgé de 16 à 35 ans, Cera propose de nombreuses réductions sur les festivals d’été et d’autres offres spécifiques via le magazine ENJOY. Cette édition est complétée par le magazine ENGAGE dans lequel on trouve des reportages et récits portant sur l’univers de cette génération.

En 2023, Cera a collaboré dans le cadre de ses avantages avec un certain nombre de producteurs coopératifs. En collaboration avec KBC et CBC, elle a également proposé plusieurs avantages relatifs aux produits et services fournis par KBC/CBC. Cera collabore par ailleurs avec des organisations qui poursuivent un objectif sociétal. En regroupant ces différentes forces, Cera jette de nombreux ponts avec les thématiques sociétales qui lui sont chères et crée des effets de levier profitables à tous.

Les avantages Cera jouent également leur rôle dans le cadre du recrutement de coopérateurs. La bonne réputation que Cera a bâtie avec ses avantages incite en effet d’autres personnes à devenir coopérateurs.



**NOMBRE DE COOPÉRATEURS
AYANT UN COMPTE SUR LE SITE WEB**

191.451

**NOMBRE DE VISITEURS
SUR LE SITE WEB DE CERA**

959.000



143.917

Abonnés
à la newsletter
Cera

18.055

Abonnés
à la newsletter
Coop News

15.933

Abonnés
à la newsletter
Cera et l'Art

4.433

Abonnés
à la newsletter
pour les
partenaires



COOPÉRATIVE
IMPLIQUÉE



UTILISATION DE L'APPLI CERA
DANS KBC/CBC MOBILE

119.750



UTILISATION DES CANAUX
DIGITAUX KBC/CBC

78%

Souscription via KBC/CBC
Mobile-Touch-Website



19.066

Followers
sur Facebook
NL & FR



1.925

Followers
sur LinkedIn



6.965

Followers
sur Instagram



Notre participation

La structure par paliers permet aux coopérateurs de participer activement au fonctionnement de Cera et ce, aux divers niveaux de l'organisation.

Conseils Consultatifs Régionaux

Les quelque 400.000 coopérateurs sont représentés par environ 900 membres, qui siègent au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) : cinq à neuf Conseils par province flamande (néerlandophones), un Conseil pour Bruxelles (bilingue), un Conseil pour les cantons de l'Est (germanophone) et sept Conseils pour la Wallonie (francophones).

Ces conseils sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux.

Les Conseils Consultatifs Régionaux se réunissent quatre fois par an. On dénombre trois réunions formelles sous la conduite de leur conseiller régional, et une réunion informelle. La plupart des Conseils Consultatifs Régionaux organisent une de leurs trois assemblées formelles dans les locaux d'une organisation qu'ils soutiennent. Outre les activités de Cera, on y traite surtout des projets sociétaux régionaux. Chaque Conseil Consultatif Régional dispose d'un budget destiné à soutenir financièrement ces projets. Par ailleurs, nombre de membres des CCR prennent part à l'Assemblée Générale, à des formations et à diverses activités organisées dans le cadre des avantages pour les coopérateurs et du fonctionnement sociétal de Cera. Ils parrainent également des projets soutenus à l'échelle régionale.

Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux

En Wallonie, les demandes de projets qui dépassent les limites géographiques d'un Conseil ou qui ont une incidence sur une partie importante de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont traitées par la Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux (RDB). Ce fonctionnement remplace les budgets additionnels alloués aux grandes zones urbaines dans les autres régions. La RDB a lieu trois fois par an ; elle est composée du président et du vice-président de chacun des CCR wallons ainsi que de deux membres du CCR de Bruxelles, dont l'un en est le/la président·e ou le/la vice-président·e.

Conseil Consultatif National

Chaque CCR est représenté au sein du Conseil Consultatif National (CCN) par quatre membres – son président, son vice-président et deux membres délégués (180 membres au total) –, auxquels se joignent lors du CCN plusieurs membres des organes de gestion.

Le Conseil Consultatif National se réunit deux fois par an à Leuven. Ces réunions sont pour les membres du CCN une opportunité de rencontrer le Conseil d'Administration, la direction et les employés de Cera.

Par souci d'exhaustivité, nous précisons que le Conseil Consultatif National et les Conseils Consultatifs Régionaux délèguent au Conseil d'Administration 14 administrateurs non actifs (voir aussi 'Notre structure de fonctionnement').

Conseil Consultatif Sociétal

Depuis 2022, Cera organise sa contribution sociétale sous la houlette du « Conseil Consultatif Sociétal » (CCS), dont dépendent trois groupes de pilotage ambitieux, un groupe de travail relatif à la Collection d'art Cera et une réunion de concertation entre les présidents de ces groupes.

Le "lien" et la réflexion sont au centre de cet ensemble :

- un lien entre le fonctionnement de notre contribution sociétale et la large base de coopérateurs, en commençant par les Conseils Consultatifs Régionaux
- un lien entre notre contribution sociétale et tous les autres aspects de notre fonctionnement (p. ex. les avantages pour les coopérateurs, les événements, la communication)
- un lien et un enrichissement mutuel entre tous les membres du Conseil Consultatif Sociétal, avec la concertation présidentielle comme élément fédérateur.

Le nouveau modèle constitue une position de départ, que Cera évaluera, adaptera et fera évoluer systématiquement dans les années à venir sur la base de la pratique et avec les membres du Conseil Consultatif Sociétal.



« L'implication des coopérateurs assure une relation à long terme avec Cera. »

Nombre de coopérateurs à l'Assemblée Générale

1.863



CONTRIBUTION SOCIÉTALE

	PROJETS SOCIÉTAUX	PROJETS RÉGIONAUX
UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET RESPECTUEUSE, SANS BARRIÈRES	35	325
DES QUARTIERS CHALEUREUX ET BIENVEILLANTS POUR TOUS	23	339
DES COOPÉRATIVES FORTES ET LARGEMENT SOUTENUES	15	2

**DE L'IMPACT
MAINTENANT !
ENSEMBLE !**



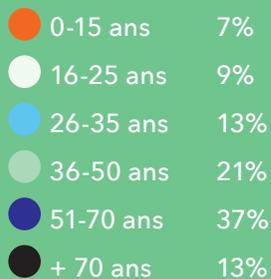
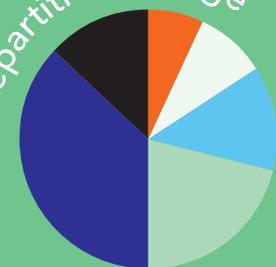
STRUCTURE PARTICIPATIVE

CONSEIL D'ADMINISTRATION	CCN	RDB	CCR	CCS
Membres				
19*	195	15	2.291	50
Taux de participation aux réunions				
98%	85%	93%	80%	88%

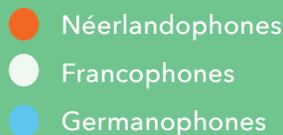
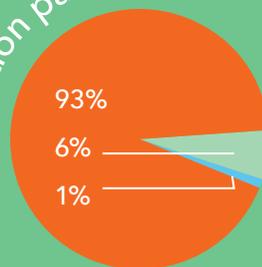
*parmi lesquels 14 représentants des coopérateurs

LES AVANTAGES CERA

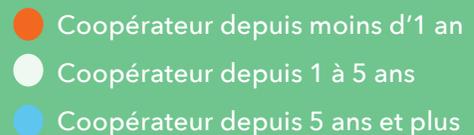
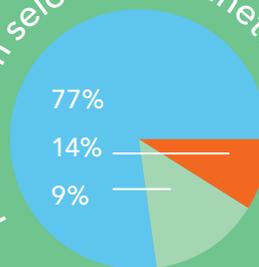
Répartition par âge



Répartition par langue



Répartition selon l'ancienneté



Participants aux webinaires et formations

22.071

Participants aux avantages liés à un projet sociétal

47.474

Participants aux avantages reflétant l'identité de Cera

57.827



Notre contribution sociétale

Avec près de 400.000 coopérateurs enthousiastes, Cera est la coopérative la plus impliquée et la plus chaleureuse de Belgique. Ensemble, nous accomplissons plus, nous partageons plus et nous investissons mieux : dans des initiatives qui font du bien et qui relient les gens, dans des projets qui profitent à chacun d'entre nous.

Tous unis à travers Cera, nos coopérateurs soutiennent des coopératives et des projets pertinents sur le plan sociétal, qui incitent à construire une société dans laquelle chacun peut donner le meilleur de lui-même.

Nos trois ambitions

La coopérative Cera croit à la force de la participation et de la collaboration : ce sont notre moteur, nos moyens et notre fin. Avec nos 400.000 coopérateurs et des centaines d'organisations partenaires, nous déployons la force et l'engagement du collectif pour créer une société qui vise la prospérité et le bien-être, aujourd'hui et demain. Notre contribution sociétale inspire, motive et met en action les coopérateurs et le grand public. Car, ensemble, nous réalisons ce que nous ne pouvons accomplir seuls.

Ensemble, nous créons des liens, de l'impact et du changement. Vers une société durable, solidaire et forte, dont tout le monde bénéficiera en fin de compte. Tout le monde mérite le respect et devrait avoir accès aux droits fondamentaux. Chacun peut contribuer à la société. Même ceux qui se heurtent aux limites des défis physiques ou psychologiques, à la pauvreté ou à la solitude. Nous voulons être la voix de tous les publics. Parce que, ensemble, nous sommes plus audibles, plus grands et plus forts.

C'est pourquoi nous soutenons ces trois ambitions sociétales :

Ambition 1 : Une société solidaire, respectueuse et sans barrières

Chacun possède des compétences précieuses, mais certaines d'entre elles restent sous-exploitées par des préjugés ou un accès inégal aux droits fondamentaux tels que l'éducation, un revenu décent, l'accès aux soins de santé ou une participation sociale et culturelle. Nous voulons lever ces obstacles et œuvrer à une société dans laquelle chacun peut participer pleinement et équitablement. Ici et dans les pays du Sud, où nous soutenons via BRS des organismes de microfinance et encourageons ainsi les entrepreneurs et paysans locaux à prendre les choses en main. Dans notre propre pays, nous voulons créer un lien plus fort avec les habitants du Sud par le biais de nos connaissances et de nos perspectives.

Ambition 2 : Des quartiers chaleureux et accueillants pour tous

Nous voulons que les rues impersonnelles redeviennent des quartiers conviviaux et que les habitants redeviennent des voisins qui se connaissent par leur nom et s'entraident. Des villages et des quartiers forts, attentifs à ceux qui ont des difficultés, peuvent offrir des solutions en matière de pauvreté, d'isolement, de nature, d'environnement, de mobilité ou de loisirs. Que ce soit dans les villes, les communes ou « à l'extérieur », car chaque contexte connaît ses propres problèmes ou besoins. Ensemble, nous mobilisons la force de la communauté pour une société robuste offrant un maximum d'opportunités à tous les habitants.

Ambition 3 : Des coopératives solides et largement soutenues

Que ce soit par le biais d'initiatives citoyennes, d'entrepreneurs qui unissent leurs forces ou de collaborateurs qui souhaitent résolument travailler d'une autre manière, les coopératives offrent une réponse efficace et flexible aux défis économiques et sociaux actuels. C'est pourquoi nous promovons ce modèle dans chaque secteur en tant que forme juridique à part entière, auprès de nos coopérateurs et du grand public, en accordant une attention particulière aux jeunes comme moteurs de futures coopératives. Nous stimulons la mise en place de nouvelles coopératives ou de coopératives potentielles amenées à devenir des acteurs solides. Nous renforçons le fonctionnement des coopératives débutantes ou établies par le biais du coaching, de conseils et d'un accompagnement.

Nous encourageons les personnes à faire elles-mêmes appel aux coopératives en tant que citoyens et clients et à adapter des modes de consommation, de vie et de travail responsables. Nous collaborons ainsi activement à une économie dotée d'un ancrage local fort.

Nos valeurs

Forts du soutien de nos coopérateurs, nous générons un impact sociétal durable, en collaboration avec de nombreux partenaires, solidairement et dans le respect de chacun.

Participation

Avec nos coopérateurs et nos nombreux partenaires, nous encourageons la société à élargir ses horizons. Nous encourageons l'enrichissement mutuel entre les organisations, entre les secteurs, entre la sphère politique, la pratique et la recherche, entre les projets nationaux et locaux, entre les communautés, entre le Nord et le Sud. Nous sommes dès lors un catalyseur pour de nouveaux partenariats, où la synergie et le dialogue occupent une place centrale. Nous visons une large base de soutien pour tous nos projets, ainsi que leur intégration durable.

Solidarité

Nous mettons l'accent sur la responsabilité commune. Les défis auxquels notre société est confrontée aujourd'hui requièrent des solutions où tout le monde est impliqué et auxquelles tout le monde peut contribuer. Les coopérateurs de Cera jouent à ce titre un rôle actif. La cohésion sociale, l'empathie et la participation sont des notions clés à cet égard. Nous valorisons la solidarité spontanée, soulignons la réciprocité et favorisons l'émancipation. Nous encourageons l'implication des personnes et des bénévoles dans les projets.

Respect de chacun

Nous reconnaissons l'importance de chaque personne : en tant qu'individu, en tant que membre de son environnement et de la société. Chacun possède des talents, des compétences et des expériences qui diffèrent, ce qui est précieux pour la société dans son ensemble. La voix de chacun mérite d'être écoutée. Dans ce cadre, nous accordons une attention particulière aux personnes en difficulté. Le respect repose sur l'écoute, l'égalité et la tolérance. La participation et l'implication comptent. Elles sont même essentielles. Tout le monde doit pouvoir prendre ses responsabilités et développer pleinement ses compétences. Parce que l'accomplissement de soi va de pair avec les intérêts collectifs et que la prospérité va de pair avec le bien-être.

Contribution sociétale régionale

La coopérative Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses coopérateurs et leurs représentants. Une structure participative par paliers donne aux coopérateurs un droit de regard sur les activités de la coopérative.

Ce sont les membres des Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) qui évaluent les demandes d'aide financière introduites pour des projets locaux, et qui décident quels projets sont soutenus ainsi que du montant. Cera génère ainsi, depuis la base, un impact sociétal au niveau local et suprarégional. Les coopérateurs locaux, disposant d'une grande connaissance de leur région et résolument engagés en sa faveur, contribuent ainsi à conférer de la crédibilité et une caisse de résonance aux projets sociétaux de Cera.

Les membres du CCR sont attentifs à la fois à la qualité des projets, en phase avec les trois ambitions sociétales, et à la valorisation de la base locale de coopérateurs. Tous les conseils consultatifs axent leur fonctionnement sur les mêmes valeurs incarnées par Cera au sein de sa structure. Il va de soi que chaque CCR a aussi sa propre spécificité, qui est déterminée notamment par la diversité et la personnalité des membres du CCR eux-mêmes, les particularités de la région et des associations locales et la nature des projets.





Contribution sociale nationale

Pour chacune de ses 3 ambitions, Cera investit également dans des projets, initiatives et campagnes d'envergure nationale et dans la prestation de services, souvent avec une grande implication de ses coopérateurs. Pour ce faire, Cera collabore avec des organisations partenaires issues du secteur non marchand, de la recherche, de l'enseignement, de praticiens, de fondations et d'instances publiques.

Portefeuille de projets

Pour chaque ambition, des programmes et sous-programmes sont définis – en concertation avec le Conseil Consultatif Sociétal (CCS) – afin de donner une orientation claire à la contribution sociale. Ces programmes décrivent clairement l'impact sociétal visé. L'approche de portefeuille permet de définir un cadre clair pour le développement de nouveaux projets et actions.

L'implication des coopérateurs

Cera encourage ses coopérateurs à participer à son fonctionnement. Il y a une offre étendue de webinaires et de journées d'étude, des expositions sont liées à notre contribution sociale, et les coopérateurs peuvent s'engager eux-mêmes dans des projets spécifiques. L'impact sociétal est également abordé dans des avantages spécifiques, comme le Cera Good Walk, qui guide les coopérateurs dans une ville en révélant divers projets Cera, et le Tour de Cera, où les coopérateurs sont invités à découvrir des exemples de notre contribution sociale le long de balades à vélo. Par le biais de campagnes, Cera transpose les thèmes de ses ambitions sociales dans sa communication et des activités pour les coopérateurs.

Quelques projets nationaux en détail

Ambition 1 : Une société solidaire, respectueuse et sans barrières

Construire une société respectueuse de la démence

La démence est un syndrome qui perturbe le traitement de l'information dans le cerveau. À l'heure actuelle, 141.000 personnes atteintes de démence vivent en Flandre et à Bruxelles. D'ici 2070, ce groupe devrait compter 283.000 personnes. La démence est donc un thème qui touche et unit de nombreuses générations. En 2023, Cera a organisé pas moins de quatre webinaires gratuits sur ce thème. Nous avons donné la parole à des experts, des aidants proches et des personnes atteintes de démence. Nous avons également lancé un appel afin que douze maisons de repos et/ou centres de soins de jour en Flandre organisent des séances de lecture conjointe pour les personnes âgées. En collaboration avec le Centre d'expertise Dementie Vlaanderen et l'éditeur Politeia, nous avons publié un calendrier anniversaire : Inoubliable ! Avec ce calendrier anniversaire, vous continuez à profiter de la vie en tant qu'aidant proche, ami ou membre de la famille d'une personne atteinte de démence. Le calendrier est une source d'inspiration au quotidien. Vous y trouverez 65 pages d'idées de loisirs décontractés et agréables. Il est également en vente dans les magasins de Standaard Boekhandel.

Oser parler des problèmes psychiques

De nombreux préjugés et malentendus entourent les problèmes psychiques et la vulnérabilité psychique. Cependant, 1 personne sur 4 y est confrontée de son vivant. 320 coopérateurs ont participé à la tournée de théâtre musical « Het komt voor in de beste families » avec le chanteur et acteur Mathias Vergels. Nous avons également organisé trois webinaires gratuits en collaboration avec Te Gek! ? et Similes ; et Cera a appelé les coopérateurs à se porter volontaires et devenir « babbelaar ». Il s'agit de personnes « capables d'en parler » et qui veulent apporter un soutien expérimenté à d'autres personnes vivant la même chose.

Een Fiets voor Iedereen : Tous à vélo dans la lutte contre la précarité liée aux transports

La précarité liée aux transports touche un cinquième de la population. Utiliser un vélo pour aller à l'école, au magasin, suivre une formation, postuler et travailler, rendre visite à la famille, se rendre dans son club sportif... Un grand groupe de personnes, jeunes ou âgées, n'y arrive pas ou à peine en raison de seuils financiers, physiques ou mentaux. Elles sont confrontées quotidiennement à la précarité liée aux transports et ratent ainsi des opportunités d'enseignement, de travail et de contacts sociaux. La ligue Fietsersbond, le Netwerk tegen Armoede et Cera s'associent pour lutter contre la précarité liée aux transports avec l'appel à projets « Een fiets voor Iedereen ».

Nous appelons tout le monde à mettre en place une initiative vélo locale pour lutter contre la précarité liée aux transports. Pensez à l'organisation de cours de vélo, à un système de prêt et de partage de vélos, à une action de collecte de vélos dans votre commune, à un vélo-taxi pour transporter les personnes qui ont plus de difficultés à se déplacer, à des sorties avec des personnes qui ont peur d'enfourcher leur vélo, etc. Les projets approuvés bénéficient d'un soutien financier du fonds « Een fiets voor Iedereen » et un accompagnement dans la mise en place.

Le projet « Handicap et santé : Dites AAA ... »

ARAPH asbl et Inclusion asbl mènent en collaboration avec Cera un projet autour de l'accessibilité des soins de santé pour les personnes en situation de handicap intellectuel. Le projet consiste d'une part à outiller les personnes en situation de handicap intellectuel et leurs accompagnants afin de réduire leur appréhension des prestations de soin. Et, d'autre part, à outiller les professionnels pour leur permettre d'améliorer l'Accueil, l'Accompagnement et l'Accessibilité des personnes en situation de handicap intellectuel. En 2023, différents webinaires et conférences ont été organisés pour diffuser au maximum les bonnes pratiques, surtout au niveau des professionnels du secteur et des étudiants.

Ambition 2 : Des quartiers chaleureux et bienveillants pour tous :

Opération CRAC Noix

Les CRAC Noix, ce sont des citoyens qui veulent une société où chacun peut donner le meilleur de soi. En 2023, cette opération a été étendue à tout le pays. En Wallonie, 12 centres pour personnes en situation de handicap et 14 fermes du réseau Accueil Champêtre en Wallonie y ont pris part activement. Ensemble, ils forment de petits écosystèmes locaux qui se renforcent mutuellement. Les fermes jouent le rôle de point de collecte des noix, que les institutions récupèrent afin de les décortiquer avec soin. Une belle dynamique qui renforce les liens ! Cette collaboration permet également de mettre en avant le fruit du travail des 'cracks' puisque certaines fermes vendent, dans leur magasin, l'huile de noix au bénéfice des centres.

Dans cette opération, nous misons davantage encore sur l'expérience et la rencontre. Et quel résultat ! 4.000 coopérateurs ont profité d'une fête des «CRAC Noix» à Bokrijk. Par ailleurs, une première journée de ramassage à Assent et des moments de récolte avec café, pâtisseries et discussions dans les tiers-lieux de l'asbl De Lovie ont également été appréciés. En outre, le résultat de tous ces efforts a également été vendu pour la première fois via notre webshop. Notre délicieux Pack plein de saveurs a rencontré un franc succès. 4.000 coopérateurs ont goûté l'huile et découvert des recettes d'autres coopérateurs dans le livre de recettes joint ou ont glissé ce pack sous le sapin de Noël. Un moment de plaisir partagé !

Bras dessus Bras dessous : un projet d'entraide mutuelle entre voisins

Ce projet a été lancé au printemps 2023. Bras dessus Bras dessous met en contact les personnes de plus de 60 ans, vivant à domicile dans une situation d'isolement social ou exprimant un sentiment de solitude, avec des voisins et voisines plus jeunes souhaitant passer un peu de temps avec les aînés, selon les disponibilités et affinités qui se créent. L'ambition de Bras dessus Bras dessous est de favoriser un vieillissement heureux à domicile en s'appuyant sur la solidarité du voisinage, à l'échelle d'un quartier tout en construisant des complémentarités avec le secteur formel.

Le soutien de Cera a pour objectif d'aider Bras dessus Bras dessous à étendre progressivement ce service en Wallonie, qui est bien implanté à Bruxelles. Des antennes existent déjà dans le Brabant Wallon et à La Louvière mais le challenge est de trouver un modèle mieux adapté aux réalités et besoins de la Région wallonne. Nos coopérateurs peuvent également s'impliquer en tant que bénévoles dans les antennes existantes et futures.

Ambition 3 : Des coopératives solides et largement soutenues

La Journée internationale des coopératives

Samedi 1er juillet 2023, c'était la Journée Internationale des Coopératives. Pour célébrer cette date symbolique, la coopérative Cera et ses partenaires Crédal et Agri-Innovation ont organisé une journée dédiée aux coopératives à Soumagne, chez Histoire d'un Grain (lauréat du concours Agri-Innovation). Lors de cette journée, différentes coopératives se sont rassemblées pour faire découvrir leurs activités, leurs produits, leur vision, à nos coopérateurs mais également au grand public. Un moment de rencontre et de partage, lors duquel la RTBF est venue réaliser un reportage.

Par ailleurs, nous avons dépêché Alexandra Gadzina, notre vlogueuse Cera, pour réaliser de chouettes vidéos sur des coopératives très diverses. Vous découvrirez ainsi en une minute l'essence du modèle coopératif de Klimaan (une coopérative qui investit du capital citoyen dans les énergies renouvelables et qui se trouve sur un parcours de la Cera GoodWalk), Parlangi, Livez, Prik&Tik, Hota, mais aussi de l'institution de microfinance coopérative U-Imcec du Sénégal.

Le Kenniscentrum Coöperatief Ondernemen mis en avant à l'échelle internationale

Du 10 au 14 juillet 2023: 150 scientifiques qui étudient des entreprises coopératives de tous les coins du monde se sont rendus à Louvain pour l'édition annuelle de la « International Cooperative Alliance - Committee for Cooperative Research - Conference ». Cette année, notre Kenniscentrum voor Coöperatief Ondernemen (un partenariat entre KU Leuven, Boerenbond et Cera) et le Centre pour l'économie sociale de l'ULiège (également développé en partenariat avec Cera) en ont assuré l'organisation. Plusieurs études intéressantes ont été présentées. Le 10 juillet 2023, c'était aussi le Practitioners Day : des praticiens, principalement de coopératives belges, ont ainsi pu échanger leurs connaissances et leur expérience avec les participants présents. Cera était l'un des sites hôtes et de nombreux chercheurs ont été impressionnés par notre modèle coopératif.

Formation et accompagnement des coopératives

Retour sur un Cera Coop Event néerlandophone particulièrement réussi, caractérisé par un intervenant principal passionnant, six workshop au choix et 120 participants du secteur coopératif. Différentes sessions étaient proposées : la collaboration, la communication digitale, les coopératives de plateformes, les coopératives d'entreprises et de travailleurs. Et la campagne de recrutement de nouveaux coopérateurs Cera qui venait d'être lancée a bien entendu également reçu une attention particulière.

Outre ce grand événement semestriel, nous avons organisé de nombreuses formations : 13 administrateurs de 9 entreprises coopératives ont participé en octobre 2023 à notre formation de deux jours pour les membres du Conseil d'Administration de coopératives. Nous comptons également 13 administrateurs issus de 7 coopératives pour notre formation de quatre jours destinée aux administrateurs de coopératives agricoles. Via le projet « Do It Coop », nous avons coaché pas moins de 28 coopératives francophones (en devenir) avec Crédal. En 2023, Cera a accompagné 34 coopératives néerlandophones issues de secteurs très divers par le biais de conseils et d'un coaching, avec un pourcentage de satisfaction de pas moins de 94% ! Lors du Cera Coop Tour Genève, une vaste délégation de 50 participants très intéressés a appris que les coopératives d'habitation du canton de Genève ont de nombreux atouts. 35 entrepreneurs du réseau Etion ont découvert le modèle coopératif pour la participation des travailleurs. Au cours de la Semaine de la Transmission d'Entreprise, nous avons expliqué la forme spécifique de transmission d'entreprise en faveur d'une coopérative de travailleurs sous le titre « Je zaak overlaten: al eens aan je medewerkers gedacht ? »





Contribution sociétale internationale

À l'échelle internationale, Cera se concentre, dans le cadre de son partenariat avec BRS, sur le thème 'Coopérer en microfinance et microassurance avec les pays du Sud'. Le financement agricole, l'entrepreneuriat coopératif et la bancassurance ne sont pas par hasard les principaux thèmes dans lesquels BRS est active dans les pays du Sud. Il s'agit en effet du cœur de l'histoire coopérative de Cera et d'une expertise avec laquelle BRS offre une plus-value intéressante aux organisations du Sud.

BRS asbl

Au travers de la microfinance et de la microassurance, BRS contribue à améliorer durablement la qualité de vie des paysans et des entrepreneurs ruraux et dans les pays du Sud. Non seulement en apportant de l'argent, mais aussi et surtout avec de la consultance et en dialogue avec les partenaires locaux, sur la base de son expérience et de son expertise uniques en matière de banque et d'assurance (coopératives).

BRS soutient, en Afrique, en Amérique latine et en Asie, des institutions de microfinance qui proposent des microcrédits, des formules de microépargne et des microassurances selon les préceptes coopératifs. Pourquoi ? Parce que BRS croit fermement en la force de la coopération, de la solidarité et du respect de l'individu.

En Belgique, BRS s'engage à informer les citoyens sur la microfinance et la microassurance et à les inciter à cette forme de coopération internationale.

Un des principaux atouts de BRS est sa consultance spécialisée et ses formations, pour laquelle elle peut compter sur l'implication de nombreux spécialistes bénévoles. En tant que « collègues exerçant le même métier », les experts de KBC/CBC et de Cera s'engagent à partager leur expérience pratique avec leurs collègues du Sud. Pour cette forme de collaboration unique, BRS peut compter tant sur des membres du personnel pensionnés que sur des membres du personnel actifs.

BRS Microfinance Coop

BRS Microfinance Coop est un fonds de développement coopératif agréé. BRS asbl, Cera et KBC se sont chargés de l'apport de départ de 17.500.000 euros. Fin 2023, 1.593 coopérateurs avaient souscrit des parts pour plus de 4.285.000 millions d'euros. Pour l'instant, aucune nouvelle émission de parts A n'est prévue pour les particuliers, car BRS Microfinance Coop dispose de suffisamment de moyens.

BRS Microfinance Coop cherche à dégager un rendement à la fois social et financier pour chacun de ses coopérateurs. À cet effet, elle analyse dans les moindres détails la politique coopérative, la position financière et les qualités sociétales des organisations dans lesquelles elle investit. BRS Microfinance Coop investit les capitaux ainsi levés dans des institutions de microfinance (IMF) en Afrique, en Amérique latine et en Asie, lesquels accordent à leur tour des microcrédits à des entrepreneurs et des paysans locaux, ou à des coopératives dont ces personnes sont membres.

Depuis 2021, les nouveaux prêts de BRS Microfinance Coop sont réservés à des partenaires IMF étroitement impliqués dans le fonctionnement de l'asbl BRS (coaching et formation). En outre, BRS Microfinance Coop investit dans des fonds de microfinance spécialisés axés sur les paysans et les entrepreneurs ruraux en Afrique et en Amérique latine. En 2022, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital d'Incofin cv d'un million d'euros et de prendre une participation d'un million d'euros dans Alterfin cv.

Plus d'informations : www.brs.coop

Cera et le développement durable

Les coopératives jouent un rôle unique dans la réalisation des objectifs de durabilité : elles contribuent à la croissance économique et au développement social durables et prennent leurs responsabilités en matière d'environnement et d'écologie. Pour Cera aussi, le développement durable constitue un fil rouge dans les différentes facettes de son fonctionnement. Ce n'est donc pas un hasard si « S'investir dans le bien-être et la prospérité » résume parfaitement la mission de Cera.

Cera investit dans la prospérité en tant qu'actionnaire majoritaire de KBC. Grâce à sa présence dans les organes de gestion du groupe KBC, Cera joue un rôle important dans l'encouragement et le soutien du management à traduire concrètement les aspects liés à la durabilité dans toutes les activités du groupe. Ces dernières années, KBC a déjà accompli sur ce plan un parcours dont toutes les parties prenantes de KBC peuvent être fières.

Cera est également un investisseur important dans le bien-être de ses coopérateurs et de la société au sens large. Sa vision prometteuse, réaliste et moderne du développement durable se traduit par un éventail d'ambitions dans lesquelles Cera souhaite faire la différence sur le plan du développement durable : une société solidaire et respectueuse, sans barrières ; des quartiers chaleureux et bienveillants pour tous ; des coopératives solides et largement soutenues ; des avantages Cera attrayants et durables, la durabilité chez nous.

De durable à plus durable

Les ambitions en matière de durabilité de Cera sont le reflet de la coopérative et de ses coopérateurs, qui contribuent à déterminer le rythme du fonctionnement durable de Cera et y collaborent activement. Une enquête menée auprès des coopérateurs en 2020 révèle que 59% d'entre eux ont une affinité supérieure à la moyenne avec le thème du développement durable. Cette attitude se traduit par un comportement concret et durable, tant au niveau du comportement de consommation que de l'engagement bénévole et des aides ponctuelles : 62% des coopérateurs de Cera font du bénévolat et 60% s'engagent pour des personnes de leur quartier. Différentes initiatives de Cera en matière de développement durable sont également accueillies positivement. Dans le même temps, les coopérateurs ont indiqué ce qu'ils considèrent comme des priorités, et où les efforts de Cera dans les années à venir peuvent donc aller encore plus loin : des projets et des initiatives qui encouragent un mode de vie sain, s'assurent de toucher un public varié et d'être largement accessibles, tiennent compte de l'accessibilité en transports en commun et à vélo, offrent un bon rapport qualité-prix (tant sur le plan financier que sociétal), étendent largement les principes de durabilité, de commerce équitable et de respect de l'environnement.

Cera Check!

Compte tenu des attentes des coopérateurs de Cera et dans le contexte du nouveau positionnement de Cera en matière de durabilité, tous les employés de Cera utilisent l'outil Cera Check ! mis au point par Cera. Celui-ci permet d'indiquer dans quelle mesure les initiatives prévues par Cera répondent à sa vision en matière de durabilité.

Sur la base de cet outil, Cera pourra à l'avenir rendre compte de manière plus ciblée des réalisations concrètes en matière de développement durable.





Développement de KBC Groupe

Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier

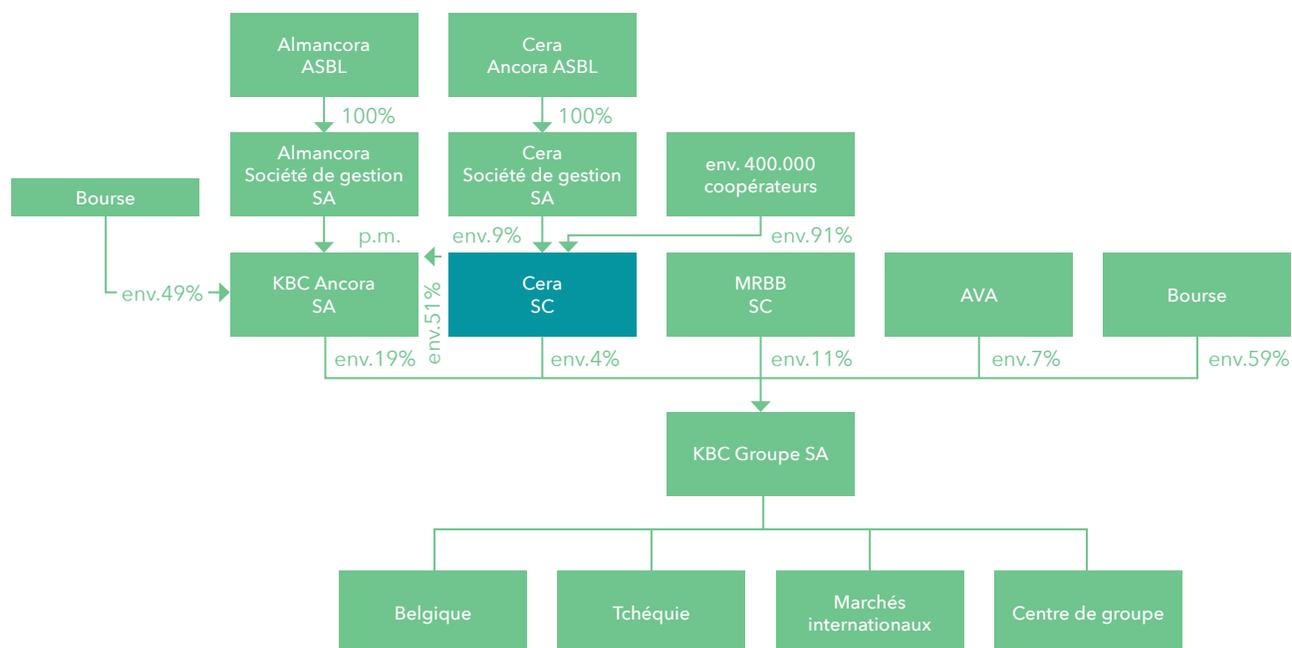
Le patrimoine financier de Cera se compose en majeure partie de participations dans KBC Groupe et dans KBC Ancora. Cette dernière est un monoholding : son seul actif est composé d'actions KBC Groupe. Il s'agit donc d'une participation indirecte de Cera dans KBC Groupe.

L'évolution du groupe KBC est par conséquent extrêmement importante pour Cera et l'ensemble de ses coopérateurs. La gestion du patrimoine investi dans le groupe KBC requiert un engagement actif de Cera et de ses mandataires au sein des divers organes de gestion des sociétés du groupe. C'est pourquoi Cera participe de très près à l'élaboration de la stratégie et au contrôle de ces sociétés, sans jamais perdre de vue ses valeurs coopératives.

Cet engagement actif se traduit à travers la convention d'actionnaires conclue avec KBC Ancora, MRBB et les 'Autres Actionnaires Stables' (AVA). Le but de cette convention est de soutenir et de coordonner la politique générale de KBC Groupe, d'en assurer le contrôle et de garantir la stabilité de l'actionariat du groupe. Les parties de la convention des actionnaires agissent de concert au sens de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses.

Fin 2014, Cera, KBC Ancora, MRBB et les AVA ont prolongé leur convention d'actionnaires de KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. Ils ont apporté toutes leurs actions à la convention. Au 31 décembre 2023, leur participation totale dans KBC Groupe s'établissait à 41,19%. Cera et KBC Ancora sont considérées, pour l'application de cette convention, comme une seule et même partie. Ensemble, elles ont apporté 22,30% des actions KBC Groupe.

Au 31 décembre 2023, la position du groupe Cera au sein du groupe KBC se présentait de la manière suivante (pourcentages arrondis) :



Participation de Cera dans groupe KBC

(Situation de l'actionariat sur la base des chiffres publiés fin décembre 2023.)

Participations

Cera détient une participation dans KBC Groupe et dans KBC Ancora, laquelle détient également une participation importante dans KBC Groupe. Cera et KBC Ancora jouent toutes deux un rôle clé dans la stabilité de l'actionnariat de KBC Groupe.

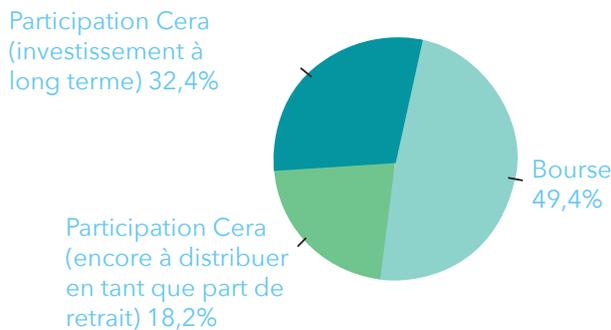
Participation de Cera dans KBC Groupe

La participation de Cera dans KBC Groupe est restée inchangée pendant l'exercice écoulé. À la date du bilan 2023, Cera détenait 15.555.143 actions KBC Groupe, ce qui représente une participation de 3,73% dans KBC Groupe.

Participation de Cera dans KBC Ancora

À la date du bilan 2023, la participation de Cera dans KBC Ancora s'établissait à 50,65%. Dans le courant de l'année 2023, Cera a attribué 519.345 actions KBC Ancora (0,67%) au titre de parts de retrait en nature aux coopérateurs détenteurs de parts D sortants. Par ailleurs, Cera a acheté 466.275 actions KBC Ancora dans le cadre de la gestion de son portefeuille.

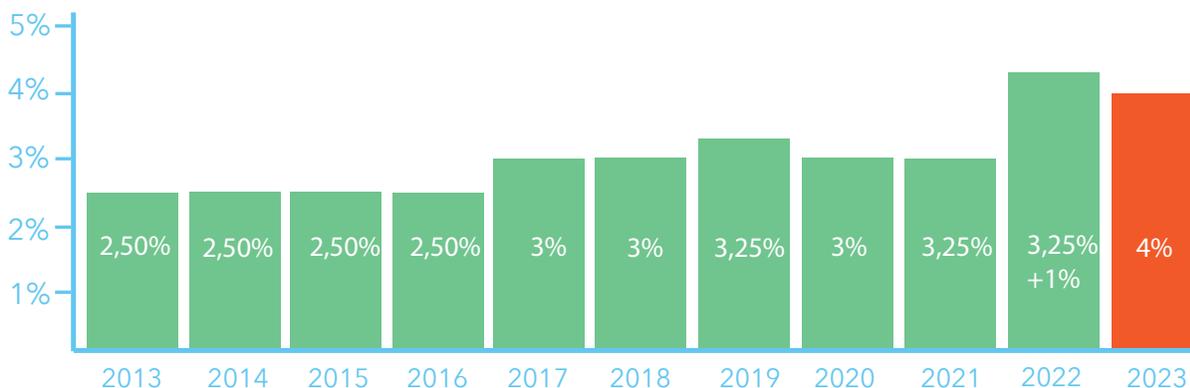
La participation de Cera dans KBC Ancora se compose, d'une part, d'actions qui devront être attribuées à terme - en tant que parts de retrait - aux coopérateurs détenteurs de parts D sortants (18,24%). D'autre part, d'une participation de 32,41% qui a valeur d'investissement à long terme.



Les participations de Cera dans KBC Ancora au 31 décembre 2023

Dividende coopératif

Chaque année, le Conseil d'Administration de l'administrateur statutaire transmet une proposition de dividende à l'Assemblée Générale de Cera, qui s'exprime sur la proposition d'approbation des comptes annuels de l'exercice écoulé, y compris l'affectation du résultat. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 8 juin 2024 de distribuer un dividende de 4,00% au titre de l'exercice 2023.

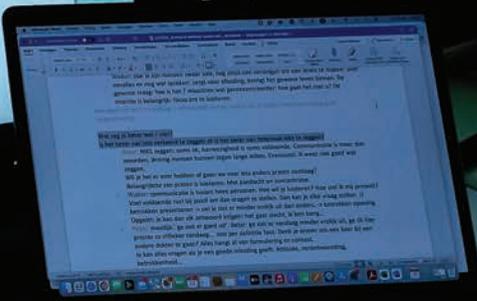
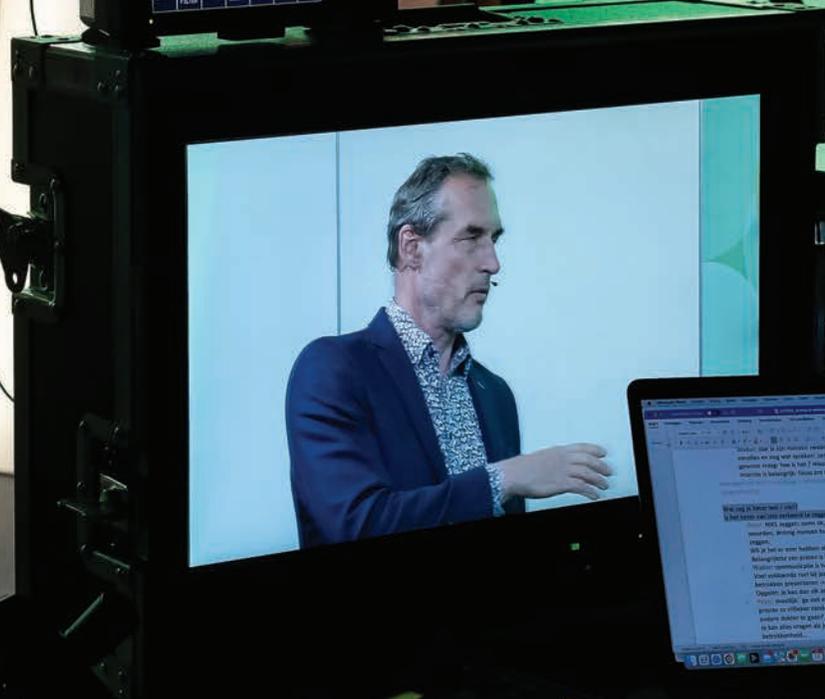


Évolution du dividende coopératif





ce
ra



Notre structure de fonctionnement

À la structure opérationnelle classique, qui comprend un Comité de gestion journalière, un Comité management et une équipe d'employés, Cera a ajouté une structure de participation par paliers. C'est ainsi que le Conseil d'Administration de l'administrateur statutaire compte, outre les administrateurs délégués (minimum deux) et les administrateurs externes (minimum trois), des représentants des coopérateurs (minimum six). Le Conseil d'Administration peut également accueillir un membre du Comité management. La structure opérationnelle et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont détaillés ci-après.

Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

Composition

Les coopérateurs de Cera sont largement représentés au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, administrateur statutaire de Cera. Ce Conseil est composé :

- d'administrateurs délégués/membres du Comité de gestion journalière de Cera (administrateurs A) ;
- d'administrateurs non actifs, représentants des coopérateurs membres des organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora asbl (les Conseils Consultatifs Régionaux et le Conseil Consultatif National) (administrateurs B) ;
- d'administrateurs externes, non actifs (administrateurs C).

Le Conseil d'Administration peut être complété d'un membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce au nom du groupe Cera un mandat de gestion au sein de KBC Groupe ou sera présenté à cette fin (administrateur D). En date du 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion était composé de 19 membres : 2 administrateurs A, 14 administrateurs B et 3 administrateurs C.

Les administrateurs A sont administrateurs délégués de Cera Société de gestion et membres du Comité de gestion journalière de Cera. Pour que soient défendus au mieux les intérêts de Cera et de Cera Société de gestion, le Conseil d'Administration a décidé de nommer les mêmes personnes à ces fonctions.

Les administrateurs B sont les représentants des coopérateurs qui, à l'instar de tous les coopérateurs, détiennent une participation minoritaire infime dans Cera. Leur nomination tient compte de la répartition géographique des mandats.

La large représentation des coopérateurs au Conseil d'Administration contribue à une implication optimale dans les activités financières et coopératives, tant aux niveaux national que régional.

Les administrateurs C apportent leurs connaissances et leur expérience spécifiques, sur les plans aussi bien de la stratégie que du contrôle.

Les administrateurs A, B et C sont les garants de la défense optimale des intérêts de la société et de toutes ses parties prenantes. Les administrateurs sont nommés sur proposition du Comité nominations de Cera Société de gestion. La durée du mandat d'administrateur B ou C au Conseil d'Administration est fixée à quatre ans, avec possibilité de le reconduire trois fois pour une durée de quatre ans à chaque fois. Le mandat des administrateurs délégués peut être reconduit sans limites.

Le mandat d'administrateur B ou C prend fin de plein droit après l'Assemblée Générale de l'année qui suit l'année du 70e anniversaire de l'administrateur. Le mandat d'administrateur A prend fin de plein droit après l'Assemblée Générale de l'année qui suit l'année du 67e anniversaire de l'administrateur. Le mandat d'un administrateur D prend fin lorsque l'administrateur ne fait plus partie du Comité management de Cera ou n'exerce plus de mandat d'administrateur au sein du groupe KBC.

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

Au 31/12/2023, le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion était composé comme suit :

Administrateurs-Délégués (administrateurs A)

Franky Depickere
Marc De Ceuster (depuis le 18/05/2023)
Katelijn Callewaert (jusqu'au 17/05/2023)

Administrateurs représentant les coopérateurs (administrateurs B)

Yvan Jonckheere, président
Johan Massy, vice-président
Dieter Scheiff, vice-président
Koen Albers
Liesbeth Fransen
Daniel Jacquet
Liesbet Okkerse
Jos Peeters (jusqu'au 28/04/2023)
Els Persyn
Mathilde Remy
Ivan T'Jampens
Luc Vandecatseye
Rik Vandermeulen
Stefaan Vanhoutte (depuis le 26/05/2023)
Katrien Vansteenkiste

Administrateurs externes, non exécutifs (administrateurs C).

Erik Clinck
Heidi Loos
Nele Smets



De gauche à droite : Daniel Jacquet, Mathilde Remy, Franky Depickere, Els Persyn, Dieter Scheiff, Frederik Vandepitte, Liesbeth Fransen, Koen Albers, Erik Clinck, Stefaan Vanhoutte, Liesbet Okkerse, Yvan Jonckheere, Ivan T'Jampens, Rik Vandermeulen, Marc De Ceuster, Heidi Loos, Luc Vandecatseye, Nele Smets, Johan Massy, Katrien Vansteenkiste.

Conseil d'Administration, photo prise le 23/02/2024.

Le 15 décembre 2023, le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion a annoncé la nomination de Frederik Vandepitte en tant que nouvel administrateur A avec mandat à temps plein, à compter du 1er février 2024. Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion a également nommé Frederik Vandepitte, à compter du 1er février 2024, administrateur délégué de Cera Société de gestion, membre et président du Comité de gestion journalière de Cera/Cera Société de gestion et représentant permanent de Cera Société de gestion pour l'exercice du mandat d'administration au sein de Cera.

Depuis le 2 juillet 2018, Frederik Vandepitte était membre du comité de direction et depuis le 1er mai 2019 administrateur délégué et CEO de KBC Securities SA. Frederik Vandepitte (°1974) a débuté sa carrière professionnelle chez The Boston Consulting Group et a travaillé de 2002 à 2015 dans l'Investment Banking chez Morgan Stanley, plus récemment en tant que Managing Director responsable des activités belges. De 2016 à 2018, il a été membre du comité management d'Incofin Investment Management, où il était responsable du développement des fonds, des relations avec les investisseurs et de la gestion des talents. Il a obtenu son diplôme d'ingénieur commercial en informatique de gestion à la KU Leuven et son MBA à la Columbia Business School. Après une période de 10 ans à l'étranger, entre New York, Londres et Sydney, il est revenu en Belgique en 2010.

Il succède à Franky Depickere, qui reste administrateur délégué à temps partiel jusque fin avril 2026 et qui continuera à remplir ses mandats et missions au sein du groupe KBC au nom de Cera jusque-là.

Le tableau ci-après présente la composition du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et des comités créés en son sein, ainsi que le nombre de réunions auxquelles les administrateurs ont assisté.

Lors de l'exercice 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix reprises, le Comité audit à six reprises, le Comité nominations à trois reprises et le Comité rémunérations à quatre reprises.

Nom	Fin du mandat actuel	Administrateurs A	Administrateurs B	Administrateurs C	Comité audit	Comité nominations	Comité rémunérations
Koen Albers	2028		10				
Katelijn Callewaert (jusqu'au 17/05/2023)	2023	4					
Erik Clinck	2027			10	6		
Franky Depickere	2026	10					
Marc De Ceuster (depuis le 18/05/2023)	2027	6					
Liesbeth Fransen	2026		10				
Daniel Jacquet	2028		10				
Yvan Jonckheere, président	2024		10			3	4
Heidi Loos	2026			10	6		
Johan Massy, vice-président	2024		10			3	4
Liesbet Okkerse	2028		9				
Jos Peeters (jusqu'au 28/04/2023)	2023		4				
Els Persyn	2027		10				
Mathilde Remy	2027		10				
Dieter Scheiff, vice-président	2024		10			3	4
Nele Smets	2025			9			
Ivan T'Jampens	2024		10				
Luc Vandecatseye	2024		10		6		
Stefaan Vanhoutte (depuis le 26/05/2023)	2027		4				
Rik Vandermeulen	2028		10		6		
Katrien Vansteenkiste	2028		10				

Fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par les statuts, par les dispositions pertinentes du Code des sociétés et des associations et par la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera. La Charte peut être consultée sur le site Internet de Cera: www.cera.coop, sous la rubrique À propos de Cera/Publications et téléchargements/Documents juridiques.

La quasi-intégralité des membres a assisté à toutes les réunions du Conseil d'Administration, que prépare le Bureau du Conseil d'Administration (le « Bureau »), lequel était composé de la manière suivante au 31 décembre 2023 :

Yvan Jonckheere (président)
Marc De Ceuster
Franky Depickere
Johan Massy
Dieter Scheiff

Le Bureau fixe l'ordre du jour et veille à ce que tous les aspects qui intéressent Cera soient traités de manière équitable. Le Bureau n'est pas exclusivement chargé de l'établissement de l'ordre du jour. Certaines des présentations au Conseil d'Administration sont soumises au préalable au Bureau, qui peut les faire amender ou demander d'en approfondir certains aspects.

Outre ses tâches classiques (établissement des comptes annuels, proposition d'affectation du résultat, suivi des activités du Comité audit, du Comité nominations et du Comité rémunérations, approbation des budgets), le Conseil d'Administration a traité au cours de l'exercice 2023 les points suivants, entre autres :

- La Stratégie Cera 2025 Nxt
- La gestion des risques au sein du groupe Cera
- La situation, la stratégie et l'évolution du groupe KBC
- Planification financière à long terme du groupe Cera
- L'évaluation des immobilisations financières
- Contrôle budgétaire Cera 2022 et suivi budgétaire Cera 2023
- Politique d'investissement 2023
- Mise à jour de la Charte de gouvernance d'entreprise Cera et de l'Addendum interne à la Charte de gouvernance d'entreprise Cera
- Proposition de nomination d'un administrateur A avec mandat à temps plein, d'un administrateur A avec mandat à temps partiel et d'un administrateur B et de reconduction de deux administrateurs B
- La préparation de l'émission de parts E par Cera sur la période juin 2023 - mai 2024
- L'évaluation du bilan et des liquidités lors de distributions aux coopérateurs de Cera
- La proposition de dividende coopératif Cera pour l'exercice 2023
- Décision d'autoriser les démissions volontaires en 2024, d'en suspendre l'exécution jusqu'au terme du premier semestre et de les calculer au prorata s'il s'avère qu'elles entraînent la disparition de plus de 10% de la somme des apports libérés pour les parts coopératives ou de 10% du nombre de coopérateurs
- Budget Cera 2024
- L'évaluation annuelle de la convention d'actionnaires
- L'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora

Comités créés au sein du Conseil d'Administration

Trois comités évoluent au sein du Conseil d'Administration : le Comité audit, le Comité nominations et le Comité rémunérations. Ces comités assistent le Conseil dans l'exercice de ses missions et se voient déléguer des compétences par le Conseil.

Comité audit

Le Comité audit assiste le Conseil d'Administration dans sa tâche de contrôle au sens le plus large du terme. Il est notamment chargé du contrôle interne de la position financière, des résultats, du traitement comptable et des mécanismes de contrôle en vue de l'édition de rapports à l'attention du Conseil d'Administration. Le fonctionnement du Comité audit s'inscrit dans le cadre du Règlement interne du Comité audit, lequel fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise.

Au 31 décembre 2023, le Comité audit était composé des personnes suivantes :

Erik Clinck (président)

Heidi Loos

Luc Vandecatseye

Rik Vandermeulen

En règle générale, les administrateurs délégués et le commissaire assistent aux réunions du Comité audit. Ils n'assistent toutefois pas à la partie de la réunion au cours de laquelle des avis sont adressés au Conseil d'Administration. Le président du Comité audit fait rapport oral lors de la réunion du Conseil d'Administration qui suit chacune des réunions du Comité audit. Le Comité audit se réunit autant de fois que son bon fonctionnement l'exige et au moins trois fois par an. Le Comité audit s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice écoulé.

En 2023, le Comité audit a abordé les points suivants, entre autres :

- Le projet de comptes annuels et le projet de rapport annuel de Cera pour l'exercice 2022
- Le projet de rapport du commissaire à propos des comptes annuels et du rapport annuel de Cera au 31 décembre 2022
- Le projet de comptes annuels consolidés pour l'exercice 2022
- Contrôle budgétaire Cera 2022 et suivi budgétaire Cera 2023
- L'examen des chiffres semestriels Cera
- Planification financière à long terme du groupe Cera
- L'évaluation des immobilisations financières
- Politique d'investissement 2023
- Contrôle de l'organisation administrative/contrôle interne et audit interne
- La préparation de l'émission de parts E par Cera sur la période juin 2023 - mai 2024
- L'évaluation du bilan et des liquidités lors de distributions aux coopérateurs de Cera
- La proposition de dividende coopératif Cera pour l'exercice 2023
- Budget Cera 2024
- Planning d'audit du commissaire
- L'accord de partage des coûts avec KBC Ancora.

Comité nominations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il garantit, d'une manière générale, le déroulement objectif et professionnel des processus de nomination et de reconduction des mandats d'administrateur. Les administrateurs délégués assistent - sauf incompatibilités - aux réunions du Comité, au sein duquel ils ont voix consultative. Au cours de l'année écoulée, le Comité nominations s'est réuni à trois reprises. Au 31 décembre 2023, le Comité nominations se composait des personnes suivantes :

Yvan Jonckheere (président)

Johan Massy

Dieter Scheiff

Comité rémunérations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il formule des propositions de rémunération des administrateurs, des membres du Comité de gestion journalière et des membres de la direction de la société. Il formule également des recommandations quant à la rémunération individuelle des administrateurs et des membres du Comité de gestion journalière. Les administrateurs délégués assistent – sauf incompatibilités – aux réunions du Comité, au sein duquel ils ont voix consultative.

Au cours de l'année écoulée, le Comité rémunérations s'est réuni à quatre reprises.

Au 31 décembre 2023, le Comité rémunérations se composait des personnes suivantes :

Yvan Jonckheere (président)

Johan Massy

Dieter Scheiff

Règles de conduite en matière de conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion a adopté un règlement relatif aux transactions et aux autres liens contractuels entre, d'une part, Cera Société de gestion, les administrateurs de Cera Société de gestion et les membres du Comité de gestion journalière de Cera et, d'autre part, Cera. Ce règlement fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera.

Règles de conduite en vue d'éviter les abus de marché

Les règles de conduite visant à éviter les abus de marché font partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera. Elles prévoient notamment l'établissement d'une liste d'initiés, la fixation de périodes d'interdiction annuelles et une obligation de notification, au compliance officer, des opérations sur titres du groupe effectuées par des administrateurs.

Indemnités des administrateurs de Cera Société de gestion

Indemnités des administrateurs B et C (administrateurs non actifs)

Les indemnités accordées aux administrateurs B et C tiennent compte des responsabilités qui leur sont confiées et du temps qu'ils consacrent à Cera. Les administrateurs B et C perçoivent une indemnité forfaitaire à laquelle s'ajoute un jeton de présence par réunion du Conseil d'Administration à laquelle ils ont assisté.

Compte tenu du temps qu'il consacre à Cera, le président du Conseil d'Administration bénéficie d'un régime d'indemnité particulier, composé d'une indemnité forfaitaire supérieure, mais d'aucun jeton de présence. Par ailleurs, les administrateurs B et C qui font partie du Comité d'audit reçoivent un jeton de présence par réunion du Comité à laquelle ils ont assisté. Le président du Comité audit reçoit quant à lui une indemnité forfaitaire, mais pas de jetons de présence. Les membres des Comités nominations et rémunérations ne reçoivent pas de jetons de présence, mais uniquement une indemnité kilométrique. Enfin, les administrateurs B et C ont droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le tableau ci-après présente les indemnités accordées aux administrateurs B et C au cours de l'exercice écoulé.

(en euros)	Conseil d'Administration Fixe	Conseil d'Administration Jetons de présence	Comité audit Fixe	Comité audit Jetons de présence	TOTAL
Koen Albers	9.107	8.410			17.517
Erik Clinck	9.107	8.410	8.408		25.925
Liesbeth Fransen	9.107	8.410			17.517
Daniel Jacquet	9.107	8.410			17.517
Yvan Jonckheere, président	53.939	0			53.939
Heidi Loos	9.107	8.410		3.366	20.883
Johan Massy, vice-président	20.315	8.410			28.725
Liesbet Okkerse	9.107	7.569			16.676
Jos Peeters	1.868	3.364			5.232
Els Persyn	9.107	8.410			17.517
Mathilde Remy	9.107	8.410			17.517
Dieter Scheiff, vice-président	20.315	8.410			28.725
Nele Smets	9.107	7.569			16.676
Ivan T'Jampens	9.107	8.410			17.517
Luc Vandecatseye	9.107	8.410		3.366	20.883
Rik Vandermeulen	9.107	8.410		3.366	20.883
Stefaan Vanhoutte	5.312	3.364			8.676
Katrien Vansteenkiste	9.107	8.410			17.517
TOTAL	220.140	131.196	8.408	10.098	369.842

Rémunération des administrateurs A (membres du Comité de gestion journalière de Cera et administrateurs délégués de Cera Société de gestion)

La rémunération des membres du Comité de gestion journalière de Cera/administrateurs A est fixée par contrat. Elle se compose d'une rémunération forfaitaire, de la mise à disposition d'une voiture de société ou du paiement d'une indemnité de déplacement et d'un package d'assurances conforme au marché, lequel comporte notamment une assurance complémentaire vieillesse ou de survie, une assurance hospitalisation et une assurance assistance. Les membres du Comité de gestion journalière/administrateurs A ne bénéficient d'aucune option sur actions. Le président du Comité de gestion journalière bénéficie également d'une indemnité variable.

Au cours de l'exercice écoulé, l'ensemble des administrateurs A, dont le mandat au sein de Cera Société de gestion n'est pas rémunéré, ont, en tant que membres du Comité de gestion journalière de Cera, perçu une indemnité de 1.313.945 euros au total, dont 235.394 euros d'indemnité variable. En vertu de l'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora, l'indemnité forfaitaire des membres du Comité de gestion journalière est prise en charge par Cera à hauteur de 80% et par KBC Ancora, à hauteur de 20%.

Mandats

Au 31 décembre 2023, les mandats exercés au nom de Cera au sein du groupe KBC l'étaient par les personnes suivantes :

KBC Groupe SA

Franky Depickere	Membre du Conseil d'Administration et du Comité de concertation des gérants et du Comité nominations, et président du Comité risques et compliance
Marc De Ceuster	membre du Conseil d'Administration et du Comité de concertation des gérants
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

KBC Global Services SA

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
Marc De Ceuster	membre du Conseil d'Administration
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

KBC Bank SA

Franky Depickere	vice-président du Conseil d'Administration et président du Comité risques et compliance
Marc De Ceuster	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

KBC Assurances SA

Franky Depickere	vice-président du Conseil d'Administration et président du Comité risques et compliance
Marc De Ceuster	membre du Conseil d'Administration
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

CBC Banque SA

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration, du Comité nominations et du Comité rémunérations
Marc De Ceuster	membre du Conseil d'Administration

Československá Obchodní Banka a.s. (Tchéquie)

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
------------------	------------------------------------

United Bulgarian Bank AD (Bulgarie)

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
------------------	------------------------------------

Commissaire

Le contrôle externe est exercé par KPMG Réviseurs d'entreprises, représentée par Kenneth Vermeire.

Fonctionnement opérationnel

Comité de gestion journalière

Le Comité de gestion journalière est l'organe statutaire chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et responsable de la gestion journalière. Il fait rapport chaque mois au Conseil d'Administration, qui contrôle de la sorte les activités du comité. En plus d'entretenir de nombreux contacts informels, les membres du Comité de gestion journalière se sont réunis à dix reprises en 2023.

Au 31 décembre 2023, le Comité de gestion journalière était composé de :

Franky Depickere (président)
Marc De Ceuster

Comité management

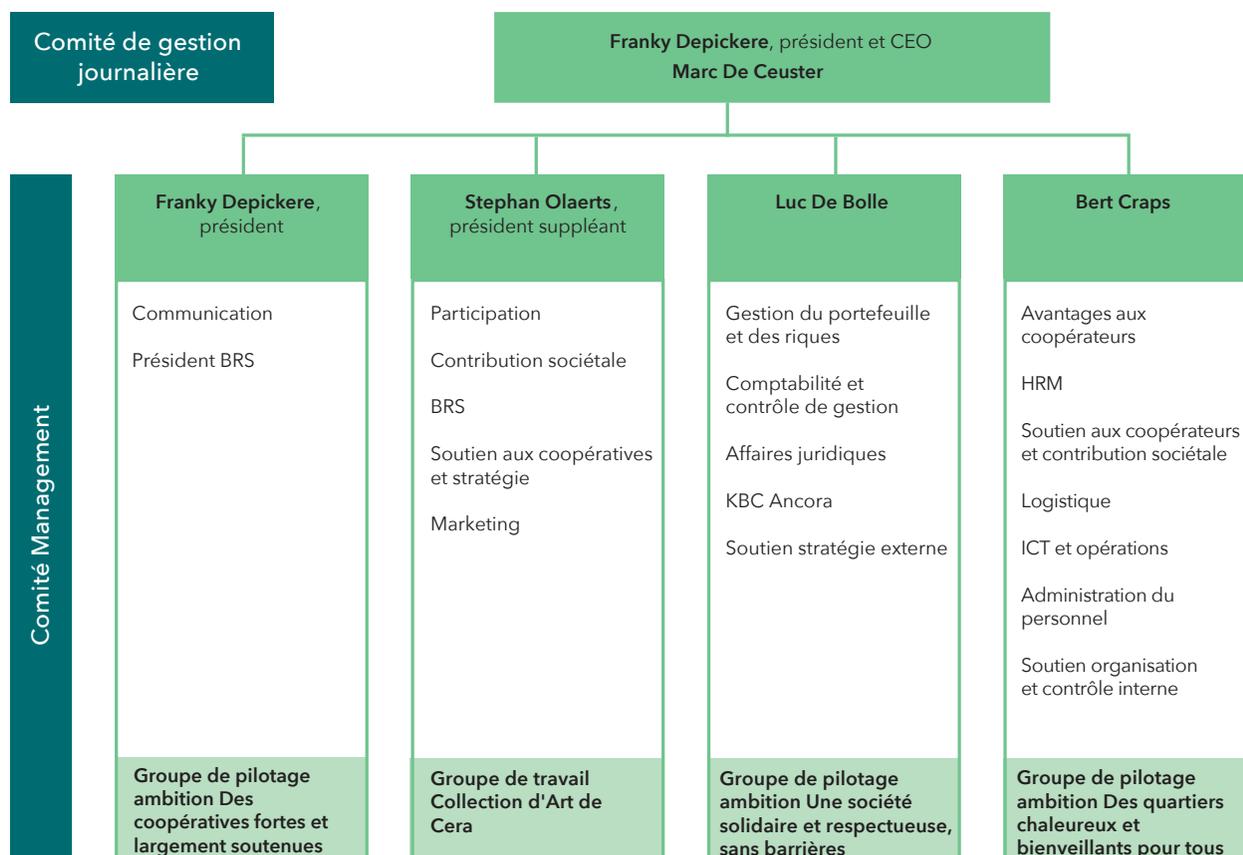
Le Comité de gestion journalière se fait assister, sous sa responsabilité, par le Comité management et, en concertation avec le Comité management, pour des tâches spécifiques, par d'autres membres du personnel de Cera.

Au 31 décembre 2023, le Comité management était composé de :

Franky Depickere (président)
Bert Craps
Luc De Bolle
Stephan Olaerts

En 2023, le Comité management s'est réuni à 24 reprises.

Au 31 décembre 2023, l'organigramme se présentait comme suit :







Rapport spécial de l'administrateur statutaire

Conformément à l'article 1er, §7 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives, l'administrateur statutaire rend compte par les présentes de la manière dont la société a, durant l'exercice 2023, veillé à réaliser les conditions d'agrément visées à l'arrêté royal.

Constitution

Cera SC a été constituée le 15 mars 1935, mais les racines de Cera remontent à 1892 (Caisses Raiffeisen).

La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F.W. Raiffeisen – forment depuis plus de 130 ans les bases de la coopérative Cera.

Adhésion volontaire

L'administrateur statutaire ne peut, dans un but de spéculation, refuser l'affiliation de coopérateurs ou prononcer leur exclusion que s'ils ne remplissent pas ou cessent de remplir les conditions générales d'admission ou s'ils commettent des actes contraires aux intérêts de la société.

En 2023, 14.432 nouveaux coopérateurs ont souscrit des parts E de Cera et 8.988 coopérateurs existants ont souscrit des parts E supplémentaires. Aucune affiliation n'a été refusée. Au cours de l'exercice écoulé, il y a eu 3.146 démissions volontaires et 4.033 démissions de plein droit. Aucune demande de démission n'a été refusée et il n'y a eu aucune exclusion. Au 31 décembre 2023, Cera comptait 394.801 coopérateurs.

Égalité des droits et des obligations par catégorie de parts

Cera a émis des parts B, C, D et E. Au sein de chaque catégorie, les parts confèrent des droits et obligations identiques.

Les statuts limitent le droit de vote de chaque coopérateur à 10% des voix.

Conformément à l'article 18 des statuts, toute part, indépendamment de sa catégorie, donne droit à une voix, étant entendu qu'aucun sociétaire ne peut prendre part au vote, en son nom propre ou comme mandataire, pour un nombre de voix supérieur à un dixième de la somme des parts présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

Le droit de vote a été appliqué conformément à ces règles lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2023 portant sur l'exercice 2022. Il le sera lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2024 relative à l'exercice 2023 également. 1.863 coopérateurs étaient présents à l'Assemblée Générale (ordinaire et extraordinaire) de Cera du 3 juin 2023.

Administration, participation et contrôle

Administration

Cera SC est administrée par un administrateur statutaire, Cera Société de gestion SA. Le mandat d'administrateur statutaire n'est pas rémunéré. Les coopérateurs de Cera sont largement représentés au Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, qui était composé comme suit au 31 décembre 2023 :

- 2 administrateurs délégués (administrateurs A)
- 14 administrateurs non actifs, représentants des coopérateurs (administrateurs B)
- 3 administrateurs externes non actifs (administrateurs C)

Les administrateurs B sont les représentants des coopérateurs qui, à l’instar de tous les coopérateurs, détiennent une participation minoritaire infime dans Cera. Ils siègent dans les organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora ASBL (Conseils Consultatifs Régionaux et Conseil Consultatif National). Il est tenu compte pour cette nomination d’une répartition géographique des mandats. La large représentation des coopérateurs au Conseil d’Administration contribue à la qualité de l’engagement dans les activités financières et coopératives, aux niveaux tant national que régional. Les administrateurs B sont toujours majoritaires au Conseil d’Administration.

Structure de participation

La structure par paliers permet aux coopérateurs de participer activement au fonctionnement de Cera, et ce, aux différents niveaux de l’organisation. Les quelque 400.000 coopérateurs de Cera sont représentés par environ 1.000 membres siégeant au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR). Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux.

Commissaire

KPMG Réviseurs d’entreprises a été nommé commissaire, avec comme représentant permanent Monsieur Kenneth Vermeire.

Dividende modéré et constitution de réserves

Affectation des résultats

Pour pouvoir satisfaire à ses obligations vis-à-vis des coopérateurs détenteurs de parts D sortants, une partie statutaire du bénéfice est ajoutée chaque année à la réserve EDC. Voir aussi p. 80 dans ce rapport annuel. En outre, l’Assemblée Générale décide chaque année de l’attribution d’un dividende. Le solde est en principe ajouté aux réserves disponibles.

La politique de dividende de Cera tient compte de la spécificité coopérative de Cera, de ses résultats (récurrents) et de ses objectifs à long terme en tant qu’investisseur sociétal. Le dividende peut fluctuer d’une année à l’autre. Il peut également être proposé de ne verser aucun dividende. Le pourcentage accordé sur les parts ne peut dépasser celui établi dans les conditions d’agrément du CNC. Ce pourcentage est plafonné à 6% depuis 1996.

Pour l’affectation proposée du résultat de l’exercice 2023, nous vous renvoyons à la p. 84 dans ce rapport annuel. Pour l’exercice 2023, le Conseil d’Administration propose à l’Assemblée Générale du 8 juin 2024 de distribuer un dividende brut de 4,00%.

Part de retrait

Conformément à l’article 9 des statuts, les coopérateurs sortants qui détiennent des parts B, C et/ou E ont droit au remboursement du montant réellement libéré pour ces parts. Les coopérateurs détenteurs de parts D sortants ont droit, par part D, à l’attribution de 4,2 actions KBC Ancora et à un excédent de dividende capitalisé. Voir aussi p. 80 dans ce rapport annuel.

Affectation du solde de liquidation

En cas de dissolution et de liquidation, le patrimoine restant après apurement du passif et après paiement aux coopérateurs des parts de retrait définies dans les statuts sera attribué, conformément à l’article 37 des statuts, à des fonds existants ou non encore constitués, gérés par la Fondation Roi Baudouin, la Croix-Rouge, l’Unicef et l’UNESCO, la Fédération Nationale contre le cancer et les institutions apparentées, et les Fonds Communautaires pour la Recherche Scientifique.

Avantage économique ou social aux coopérateurs

Cera crée de la valeur ajoutée économique et sociétale en faveur des coopérateurs et de la société au sens large :

- Cera assure, en tant qu'actionnaire important, des bases solides à KBC Groupe (voir chapitre 'Développement de KBC Groupe').
- Cera réalise un impact sociétal positif (voir chapitre « Nos projets sociétaux »).
- Les coopérateurs jouissent d'avantages exclusifs sur un vaste assortiment de produits et de services (voir chapitre 'Nos avantages aux coopérateurs').

Au travers de sa participation dans KBC Groupe, Cera contribue directement et indirectement au bien-être et à la prospérité des coopérateurs. Les revenus que Cera tire de cette participation sont en effet affectés à son fonctionnement (avantages aux coopérateurs, impact sociétal, participation) et à la distribution du dividende.

En 2023, Cera a dépensé les montants suivants pour son fonctionnement (avantages coopérateurs et réalisation de l'impact sociétal) :

- 1) 4,7 millions d'euros pour la contribution sociétale. Cette rubrique comprend principalement le soutien financier direct de projets sociétaux aux niveaux régional, suprarégional, national et international.
- 2) 21,7 millions d'euros pour les avantages coopérateurs. Il s'agit principalement des dépenses de Cera dans les offres pour les coopérateurs, proposées sur le site Internet et dans les magazines CeraSelect et ENJOY. Les coopérateurs eux-mêmes ont contribué à hauteur de 14,5 millions d'euros à ces avantages Cera, de sorte que le coût net pour Cera s'élevait à 7,2 millions d'euros.

Mandat d'administrateur non rémunéré

Le mandat d'administrateur statutaire n'est pas rémunéré. Si l'administrateur statutaire exécute une mission impliquant des prestations particulières ou régulières, une rémunération peut lui être allouée. Si l'administrateur statutaire en fait la demande, cette rémunération lui est accordée par l'Assemblée Générale. Celle-ci en décide à la majorité simple lors de l'assemblée annuelle qui suit la clôture de l'exercice au cours duquel la mission a été exécutée. Cette indemnité ne peut jamais constituer une participation au bénéfice social. Comme au cours de toutes les années précédentes, l'administrateur statutaire n'a perçu aucune rémunération de Cera en 2023.

Information et formation

Cera attache une importance considérable à l'information et à la formation, domaines dans lesquels elle investit énormément. En 2023, Cera a communiqué régulièrement avec ses coopérateurs par le biais des magazines CeraScoop et CeraSelect et, pour les jeunes coopérateurs, via les magazines ENGAGE et ENJOY.

À cela s'ajoutent le site Internet et des newsletters périodiques, elles aussi diffusées à grande échelle. Le site Internet, les newsletters, les journées d'étude et de partenariat, les webinaires... sont également ouverts au grand public. En 2023, Cera a accueilli 959.00 visiteurs sur son site Internet, comptait 143.917 abonnés à sa newsletter et 27.956 followers sur les réseaux sociaux (voir infographie).

Cera croit fermement dans le modèle d'entrepreneuriat coopératif. Cera propose aux entrepreneurs coopératifs une prestation de services en matière d'entrepreneuriat coopératif (avec notamment une formation pour les administrateurs et des journées d'étude thématiques), des conseils et de la consultance, ainsi qu'une offre de formations et de rencontres. (voir : www.cera.coop/fr/cooperatives/formation-et-networking/notre-offre).

Collaboration entre coopératives

Cera promeut des produits et services locaux, en particulier de coopératives (belges). Dans son choix de fournisseurs (tant pour les besoins propres de Cera que pour les avantages coopérateurs), Cera fait appel à des coopératives autant que possible.

Cera est membre de Coopkracht, de l'Union Internationale Raiffeisen (IRU) et du CNC. Cera entretient des partenariats à long terme avec de nombreux réseaux et organisations coopératifs. (Voir : www.cera.coop/fr/coopératives/a-propos-de-cera-et-des-coopératives/nos-partenaires).

Attention portée à la communauté

Certains administrateurs de KBC Groupe ont été nommés sur proposition de Cera, en tant qu'actionnaire majeur de KBC, qui apporte ainsi une contribution essentielle au maintien d'un centre clé de décisions économiques et financières en Belgique. Cera est convaincue de sa plus-value économique et sociétale.

Dans la contribution sociétale de Cera, la vision prometteuse, réaliste et moderne de Cera en matière de développement durable se traduit par un éventail d'ambitions dans lesquelles Cera souhaite faire la différence sur le plan du développement durable : une société solidaire et respectueuse, sans barrières; des quartiers chaleureux et accueillant pour tous; des coopératives solides et largement soutenues. Cera a également formulé des ambitions de durabilité dans l'offre de ses avantages pour les coopérateurs.





Comptes annuels non consolidés de Cera

Bilan, compte de résultats et commentaire

Bilan non consolidé après affectation du résultat (en euros)

	2023	2022
Actif	3.006.160.968	2.879.159.360
Actifs immobilisés	2.413.808.253	2.419.311.485
Immobilisations corporelles	23.849.594	24.626.606
Terrains et constructions	21.495.331	22.234.511
Installations, machines et outillage	22.328	32.352
Mobilier et matériel roulant	391.667	487.899
Autres immobilisations corporelles	1.940.268	1.871.844
Immobilisations financières	2.389.958.659	2.394.684.879
Entreprises liées	1.755.813.580	1.760.634.261
<i>Participations</i>	1.755.813.580	1.760.634.261
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	633.740.040	633.740.040
<i>Participations</i>	633.740.040	633.740.040
Autres immobilisations financières	405.039	310.578
<i>Actions</i>	362.518	237.500
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	42.521	73.078
Actifs circulants	592.352.715	459.847.875
Créances à un an au plus	22.696.357	45.623.023
Créances commerciales	109.000	60.485
Autres créances	22.587.357	45.562.538
Placements de trésorerie	562.250.000	
<i>Autres placements</i>	562.250.000	
Valeurs disponibles	1.901.854	413.866.226
Comptes de régularisation	5.504.505	358.626

	2023	2022
Passif	3.006.160.968	2.879.159.360
Capitaux propres	2.968.381.206	2.840.731.098
Apport	677.407.139	654.039.582
Disponible	640.907.139	617.539.582
Indisponible	36.500.000	36.500.000
Réserves	2.290.535.131	2.186.236.324
Réserves disponibles	2.290.535.131	2.186.236.324
Subsides en capital	438.935	455.192
Dettes	37.779.763	38.428.262
Dettes à un an au plus	37.337.477	38.029.557
Dettes commerciales	5.009.548	5.036.985
<i>Fournisseurs</i>	5.009.548	5.036.985
Dettes fiscales, salariales et sociales	2.456.748	2.085.997
<i>Impôts</i>	338.352	313.850
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	2.118.397	1.772.148
Autres dettes	29.871.181	30.906.574
Comptes de régularisation	442.285	398.706

Compte de résultats non consolidé et affectation du résultat (en euros)

	2023	2022
Compte de résultats		
Ventes et prestations	17.494.073	16.079.634
Chiffre d'affaires	14.575.839	13.006.314
Autres produits d'exploitation	2.918.234	3.073.319
Coûts des ventes et des prestations	48.960.574	43.451.474
Services et biens divers	38.513.776	34.122.658
Rémunérations, charges sociales et pensions	9.377.428	8.169.634
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	953.633	1.002.664
Réductions de valeur sur créances commerciales	1.645	
Autres charges d'exploitation	114.092	123.424
Charges d'exploitation non récurrentes		33.095
Bénéfice (Perte) d'exploitation	-31.466.500	-27.371.841
Produits financiers	203.808.011	368.886.030
Produits financiers récurrents	203.749.822	368.842.705
<i>Produits des immobilisations financières</i>	191.207.081	368.826.381
<i>Produits des actifs circulants</i>	12.520.348	
<i>Autres produits financiers</i>	22.393	16.324
Produits financiers non récurrents	58.189	43.324
Charges financières	107.946	1.284.528
Charges financières récurrentes	107.946	1.284.528
<i>Autres charges financières</i>	107.946	1.284.528
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	172.233.565	340.229.661
Impôts sur le résultat	5.183	5.239
Impôts	5.183	5.239
Bénéfice (Perte) de l'exercice	172.228.382	340.224.422
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	172.228.382	340.224.422

	2023	2022
Affectation du résultat		
Bénéfice (Perte) à affecter	172.228.382	340.224.422
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	172.228.382	340.224.422
Affectation aux capitaux propres	145.562.540	312.187.141
aux autres réserves	145.562.540	312.187.141
Bénéfice à distribuer	26.665.842	28.037.281
Rémunération de l'apport	26.665.842	28.037.281





Commentaire

État des immobilisations incorporelles

2023

Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	24.000
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	24.000
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0

État des immobilisations corporelles

2023

Terrains et constructions	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	26.482.894
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	105.944
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	26.588.838
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	4.248.383
Mutations de l'exercice	
Actés	845.124
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	5.093.507
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21.495.331

2023

Installations, machines et outillage	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	276.621
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	1.319
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	277.940
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	244.269
Mutations de l'exercice	
Actés	11.343
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	255.612
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22.328

2023

Mobilier et matériel roulant	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.091.328
Acquisitions, y compris la production immobilisée	935
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.092.263
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	603.429
Mutations de l'exercice	
Actés	97.166
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	700.595
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	391.667

2023

Autres immobilisations corporelles	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.871.844
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	68.424
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.940.268
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.940.268

État des immobilisations financières

	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
Participations et actions			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.760.634.261	633.740.040	237.500
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	17.559.041		500.070
Cessions et retraits	22.379.722		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.755.813.580	633.740.040	737.570
Montants non appelés au terme de l'exercice précédent			0
Mutations de l'exercice			375.053
Montants non appelés au terme de l'exercice			375.053
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.755.813.580	633.740.040	362.518
Créances			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			73.078
Mutations de l'exercice			
Additions			411
Autres			-30.968
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			42.521

Information relative aux participations et droits sociaux dans d'autres entreprises

Nom, adresse et numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	directement		filiales	comptes annuels arrêtés au	capitaux propres	résultat net
	Nombre d'actions ordinaires	%	%		(+) ou (-) en euros	
KBC Ancora SA Muntstraat 1 3000 Leuven - Belgique 0464.965.639	39.006.236	50,65	0,00	30.06.2023	3.480.278.813	298.869.283
KBC Groupe SA (consolidé) Havenlaan 2 1080 Brussel - Belgique 0403.227.515	15.555.143	3,73	18,58	31.12.2023	22.009.567.846	3.401.903.279
BRS Microfinance Coop SC Muntstraat 1 3000 Leuven - Belgique 0508.996.711	9.682	44,44	0,00	31.12.2022	21.980.950	438.294

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

2023

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	562.250.000
Avec une durée résiduelle ou de préavis	
<i>d'un mois au plus</i>	53.500.000
<i>de plus d'un mois à un an au plus</i>	508.750.000
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Revenus d'intérêts au prorata des comptes à terme en cours	5.163.114

État de l'apport

	Montants	Nombre de parts
État de l'apport		
Apport		
Disponible au terme de l'exercice précédent	617.539.582	
Disponible au terme de l'exercice	640.907.139	
Indisponible au terme de l'exercice précédent	36.500.000	
Indisponible au terme de l'exercice	36.500.000	
Capitaux propres apportés par les coopérateurs		
En espèces	677.407.139	
Modifications au cours de l'exercice		
Parts B	-1.246.200	
Parts D	-2.304.993	
Parts E	26.918.750	
Parts nominatives		24.089.191

État des dettes

2023

Dettes fiscales, salariales et sociales	
Dettes fiscales non échues	338.352
Autres dettes salariales et sociales	2.118.397

Résultats d'exploitation

2023

2022

Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net		
Ventilation par catégorie d'activité		
Avantages aux coopérateurs	14.531.206	12.942.253
Autres	44.634	64.061
Ventilation par marché géographique		
Belgique	14.575.839	13.006.314
Autres produits d'exploitation		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	1.637	227

	2023	2022
Charges d'exploitation		
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Nombre total à la date de clôture	46	47
Effectifs moyens calculés en équivalents temps plein	45,1	44,3
Nombre d'heures effectivement prestées	66.125	66.283
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	6.495.547	5.613.777
Cotisations patronales d'assurances sociales	1.682.601	1.482.080
Primes patronales pour assurances extralégales	973.650	809.747
Autres frais de personnel	225.629	264.030
Réductions de valeur		
Sur créances commerciales		
Actées	1.645	
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	78.932	86.643
Autres	35.160	36.781
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	0,1	0,1
Nombre d'heures effectivement prestées	90	37
Frais pour la société	4.250	1.336

Résultats financiers

	2023	2022
Produits financiers récurrents		
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats		
Subsides en capital	16.257	16.257
Charges financières récurrentes		
Ventilation des autres charges financières		
Ecart de conversion de devises		17

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	2023	2022
Produits non récurrents		
Produits financiers non récurrents		
Autres produits financiers non récurrents	58.189	43.324
Charges non récurrentes		
Charges d'exploitation non récurrentes		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		33.095

Impôts et taxes

2023

Impôts sur le résultat de l'exercice		5.183
Impôts et précomptes dus ou versés		22.427.628
Excédent de versement d'impôts ou de précomptes porté à l'actif		22.422.445
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Revenus définitivement taxés		-191.206.519

2023

2022

Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers		
Taxes sur la valeur ajoutée portées en compte		
À la société (déductible)	1.280.457	1.101.535
Par la société	1.143.512	1.043.095
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
Précompte professionnel	2.664.987	2.289.157
Précompte mobilier	8.411.106	13.629.696

Droits et engagements hors bilan

2023

Montant, nature et forme des litiges et autres engagements importants	
Engagements relatifs à des projets sociétaux déjà approuvés, dont l'exécution et le paiement se feront lors des prochains exercices	3.039.112

Régime complémentaire de pension de retraite ou de survie

Sur la base des cotisations payées par l'entreprise, une assurance complémentaire pension ou survie est souscrite au profit des membres du personnel.

Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

Cera est membre d'une unité TVA.

Relations avec des entreprises liées, des entreprises associées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Entreprises liées		Entreprises associées	
	2023	2022	2023	2022
Immobilisations financières	1.755.813.580	1.760.634.261	633.740.040	633.740.040
Participations	1.755.813.580	1.760.634.261	633.740.040	633.740.040
Résultats financiers				
Produits des immobilisations financières	128.985.947	255.679.540		

Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché 2023

Mention de telles transactions si elles ont un caractère significatif, avec mention du montant de ces transactions, de la nature de la relation avec la partie liée, ainsi que d'autres informations sur les transactions nécessaires à l'obtention d'un aperçu de la situation financière de la société	Néant
--	-------

Relations financières

2023

Avec le commissaire	
Émoluments du commissaire	90.300
Rémunérations des autres missions de contrôle par le commissaire	7.300

Déclaration relative aux comptes annuels consolidés

L'entreprise a établi et publié des comptes annuels consolidés ainsi qu'un rapport annuel consolidé.

Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations (abrogeant l'A.R. du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).

L'exercice comptable s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif à partir de 2.500 euros et valorisées à la valeur d'acquisition, laquelle est amortie linéairement à raison de 20% par an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements cumulés. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur d'acquisition, frais supplémentaires directement attribuables inclus.

Les pourcentages d'amortissement sont calculés sur la base de la durée de vie économique escomptée et amortis linéairement.

La durée d'amortissement des bâtiments est en principe fixée à 33 ans.

Toutes les immobilisations corporelles sont amorties prorata temporis à partir de la date à laquelle l'actif devient utilisable. Les frais accessoires sont amortis sur la durée de vie de l'actif.

En cas de vente d'immobilisations corporelles, les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sont immédiatement intégré(e)s dans le résultat.

En cas de destruction, le montant restant à amortir est immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Les œuvres d'art sont intégralement portées à l'actif et ne sont pas amorties. En cas de détérioration ou autre dépréciation, une réduction de valeur est actée.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des droits sociaux (actions) détenus dans d'autres sociétés afin de créer avec celles-ci un lien durable et spécifique pour permettre à l'entreprise d'exercer une influence sur l'orientation de la stratégie de ces entreprises.

Les immobilisations financières sont valorisées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés. Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat.

Les immobilisations financières peuvent être réévaluées si leur valeur, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, dépasse de manière durable leur valeur comptable. Les réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dévaluation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les actions sont détenues.

Les réductions de valeur sont reprises lorsque la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société (appréciées par le Conseil d'Administration) le justifient. Si le Conseil d'Administration estime indiqué de constituer/reprendre des réductions de valeur, la valeur comptable en capitaux propres par action KBC Groupe selon les normes IFRS est en principe prise comme référence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur sur créances sont comptabilisées si le paiement de la totalité ou d'une partie d'une créance à l'échéance est incertain.

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont évalués à la valeur nominale s'il s'agit d'un avoir auprès d'un établissement financier et à la valeur d'acquisition s'il s'agit de titres.

Les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés.

Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat. Les réductions de valeur sont comptabilisées si la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les réductions de valeur sont reprises dans la mesure où elles excèdent au terme de l'exercice le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des moins-values pour lesquelles elles ont été constituées.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale.

Apport et réserves

L'apport et les réserves sont évalués à leur valeur nominale.

Subsides en capital

Les subsides en capital sont actés à leur valeur nominale, diminuée des amortissements cumulés. Ils sont amortis prorata temporis à partir de la date à laquelle l'actif sur lequel ils portent devient utilisable, au même pourcentage d'amortissement que ledit actif.

Autres éléments de l'actif et du passif

Les autres éléments de l'actif et du passif sont repris à leur valeur d'acquisition.

Autres renseignements à mentionner dans le commentaire

L'actif de Cera se compose en majeure partie d'une participation directe et indirecte dans KBC Groupe (par le truchement de sa filiale KBC Ancora). L'actif de KBC Ancora se compose presque exclusivement d'une participation directe dans KBC Groupe. La valeur de cet actif ainsi que les résultats du groupe Cera sont donc en grande partie déterminés par l'évolution du groupe KBC.

La politique de dividende de KBC Groupe à partir de 2022 maintient le ratio de distribution d'au moins 50% du bénéfice consolidé. En outre, le capital supérieur à 15,0% du fully loaded common equity ratio entrera en ligne de compte pour une distribution aux actionnaires. Chaque année, le Conseil d'Administration de KBC Groupe prendra cette décision à sa discrétion lors de la publication des résultats annuels.

La politique de dividende de KBC Ancora consiste à distribuer un dividende intérimaire de 90% du résultat récurrent de l'exercice pouvant être distribué (c'est-à-dire après correction pour les éventuels résultats exceptionnels et après constitution obligatoire de la réserve légale).

Il est à noter qu'à la date du bilan, la position de liquidité de Cera s'élevait à 1,9 million d'euros. En outre, Cera avait 562,3 millions d'euros en circulation sur des comptes à terme (à un an au maximum).

Bilan social

Numéro de la commission paritaire à laquelle ressortit l'entreprise : 200

État des effectifs

Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Temps plein	Temps partiel	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	2023	2023	2023	2022
Nombre moyen de travailleurs	37,0	10,0	45,1	44,3 (ETP)
<i>Hommes</i>	21,0	5,0	24,9	24,8 (ETP)
<i>Femmes</i>	16,0	5,0	20,2	19,5 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	55.839	10.286	66.125	66.283 (T)
<i>Hommes</i>	31.926	4.441	36.367	37.170 (T)
<i>Femmes</i>	23.913	5.845	29.758	29.113 (T)
Frais de personnel (en euros)	7.795.263	1.582.165	9.377.428	8.169.634 (T)
<i>Hommes</i>	5.358.853	1.074.356	6.433.209	5.561.842 (T)
<i>Femmes</i>	2.436.409	507.809	2.944.219	2.607.792 (T)
	Temps plein	Temps partiel		
À la date de clôture de l'exercice	2023	2023	2023 (ETP)	
Nombre de travailleurs	38	8	44,5	
Par type de contrat de travail				
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	38	8	44,5	
Selon le sexe et le niveau d'études				
<i>Hommes</i>	22	3	24,5	
Enseignement secondaire	3		3,0	
Enseignement supérieur non universitaire	1	1	1,8	
Enseignement universitaire	18	2	19,7	
<i>Femmes</i>	16	5	20,0	
Enseignement supérieur non universitaire	5	3	7,3	
Enseignement universitaire	11	2	12,7	
Selon la catégorie professionnelle				
<i>Direction</i>	3		3,0	
<i>Employés</i>	35	8	41,5	

Travailleurs intérimaires et personnes mises à la disposition de la société

En cours d'exercice	Travailleurs intérimaires
Nombre moyen de personnes employées	0,1
Nombre d'heures effectivement prestées	90
Coûts pour la société	4.250

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	1		1,0
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	1		1,0
Sorties			
Nombre de travailleurs dont la date de fin du contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice		2	1,6
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>		2	1,6
Par motif de fin de contrat			
<i>Licenciement</i>		2	1,6

Informations relatives aux formations destinées aux travailleurs pendant l'exercice

Total des initiatives de formation formelles destinées aux travailleurs et prises en charge par l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	8	12
Nombre d'heures de formation suivies	66	203
Coût net pour l'entreprise en euros	8.343	29.008
dont coût brut directement lié aux formations	9.141	29.589
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	798	581

Commentaire des comptes annuels

Bilan

À la clôture de l'exercice 2023, le total bilantaire s'établit à 3.006,2 millions d'euros, soit une hausse de 127,0 millions d'euros par rapport à l'exercice 2022. Ce mouvement résulte de mutations au sein de plusieurs postes de l'actif et du passif. Les principaux postes de l'actif et du passif sont commentés ci-après.

Immobilisations

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, d'une valeur comptable totale de 23,8 millions d'euros, comprennent principalement :

- des terrains et constructions, pour 21,5 millions d'euros : il s'agit essentiellement des bureaux de Cera et d'emplacements de stationnement dans le centre de Leuven.
- des œuvres d'art, pour 1,9 million d'euros ;
- du mobilier et du matériel roulant pour un montant de 0,4 million d'euros

Immobilisations financières

Les immobilisations financières (valeur comptable 2.390,0 millions d'euros) constituent la majeure partie (env. 80%) de l'actif et se composent en très large mesure de participations stratégiques dans KBC Groupe et KBC Ancora.

Évaluation comptable des actions KBC Groupe et KBC Ancora

Généralités

Les immobilisations financières de Cera se composent en majeure partie d'actions KBC Groupe et KBC Ancora.

Les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés.

Les réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dévaluation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les actions sont détenues.

Actions KBC Groupe au 31 décembre 2023

Au cours de 2023, Cera n'a pas acheté ni vendu d'actions KBC Groupe.

À la date du bilan 2023, Cera détenait 15.555.143 actions KBC Groupe en portefeuille, ce qui correspond à environ 3,73% du nombre total d'actions KBC Groupe en circulation.

La valeur comptable totale des actions KBC Groupe s'établit à 624,1 millions d'euros.

La valeur comptable par action KBC Groupe s'élève à 40,12 euros, ce qui correspond à la valeur d'acquisition historique moyenne.

Le cours de clôture de l'action KBC Groupe s'établissait, à la date du bilan à 58,72 euros.

À la date du bilan, la valeur comptable en capitaux propres s'élevait à 53,9 euros par action KBC Groupe.

Actions KBC Ancora au 31 décembre 2023

Dans le courant de 2023, Cera a :

- acheté 466.275 actions KBC Ancora sur le marché boursier central d'Euronext Brussels pour un montant total de 17,6 millions d'euros ; et
- distribué 519.345 actions KBC Ancora en nature, en tant que part de retrait aux coopérateurs démissionnant avec des parts D.

À la date du bilan 2023, Cera détenait en portefeuille 39,0 millions d'actions KBC Ancora, soit approximativement 50,65% du nombre total d'actions KBC Ancora en circulation. La valeur comptable des 39,0 millions d'actions KBC Ancora en portefeuille s'élève ainsi à 1.755,8 millions d'euros.

Cette participation dans KBC Ancora se compose de deux volets :

- 25,0 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 1.150,6 millions d'euros) détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme ;
- 14,0 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 605,2 millions d'euros) détenues pour être distribuées en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D.

La valeur comptable par action correspond au coût d'acquisition moyen pondéré et s'élève respectivement à :

- 46,09 euros par action (en ce qui concerne les actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme) ; et
- 43,09 euros par action (en ce qui concerne les actions KBC Ancora détenues pour être distribuées en tant que parts de retrait lors de la démission avec des parts D).

Le calcul du nombre d'actions KBC Ancora destinées, à la date du bilan, à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D, est le suivant :

Nombre total de parts D à la date du bilan	3.343.981
Nombre d'actions KBC Ancora par part D	<u>x 4,2</u>
Nombre d'actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature	14.044.720

Le cours de clôture de l'action KBC Ancora s'établissait, à la date du bilan, à 41,52 euros.

La valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora correspondait à 1,0066 fois le cours de l'action KBC Groupe, moins la dette nette par action (1,26 euro).

Sur la base du cours boursier de l'action KBC Groupe à la date du bilan (58,72 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établissait à 57,85 euros et le cours de l'action affichait une décote de 28,2% par rapport à sa valeur intrinsèque.

La valeur comptable en capitaux propres sous-jacente d'une action KBC Ancora atteignait, à la date du bilan, 53,0 euros (= valeur comptable en capitaux propres d'une action KBC Groupe 53,9 euros x 1,0066 diminuée de 1,26 euro de dette nette par action).

BRS Microfinance Coop

Les 9.682 parts détenues dans BRS Microfinance Coop correspondent à une participation de 44,4%. À la date du bilan, la valeur comptable de ces parts était de 9,7 millions d'euros.

BRS Microfinance Coop investit l'apport des coopérateurs dans des organisations de microfinance actives dans les pays du Sud, conformément à sa politique d'investissement approuvée. Ces IMF octroient à des entrepreneurs des microcrédits qui leur permettent d'exercer une activité économique.

Autres immobilisations financières

Cette rubrique comprend essentiellement les droits sociaux dans d'autres entreprises (Crédal, Hefboom et Kampani) qui, certes, ne constituent pas une participation, mais qui ont pour objectif de créer un lien durable et spécifique avec ces entreprises. À la date du bilan, la valeur comptable de ces actions était de 0,4 million d'euros.

Actifs circulants

Les actifs circulants (592,4 millions d'euros) se composent de :

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus comprennent, d'une part, les créances commerciales à hauteur de 0,1 million d'euros et, d'autre part, les autres créances à hauteur de 22,6 millions d'euros. Ces dernières portent principalement sur des impôts de l'exercice 2023 à récupérer (précompte mobilier retenu sur les dividendes reçus de KBC Groupe et sur la rente reçue).

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie s'établissent à la date du bilan à 562,3 millions d'euros. Il s'agit de comptes à terme d'un an au plus.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles s'établissaient à la date du bilan à 1,9 millions d'euros. Il s'agit des soldes des comptes d'épargne et des comptes à vue.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation à concurrence de 5,5 millions d'euros comprennent les frais à reporter (factures reçues au cours de l'exercice 2023 portant sur les exercices suivants) pour un montant de 0,3 million d'euros et les produits d'intérêts au prorata sur comptes à terme en cours pour un montant de 5,2 millions d'euros.

Capitaux propres

Apport

À la date du bilan, sa valeur comptable s'établissait à 677,4 millions d'euros. Sa composition et son évolution entre le 31.12.2021 et le 31.12.2023 se présentent de la manière suivante :

	2023	2022	2021
(en millions d'euros)			
Apport B	47,3	48,5	49,7
Apport C	22,0	22,0	54,5
Apport D	62,2	64,5	66,3
Apport E	546,0	519,0	495,4
Total	677,4	654,0	666,0

L'apport total s'élève à 677,4 millions d'euros, dont 36,5 millions d'euros d'apport indisponible. La valeur d'apport totale a augmenté de 23,4 millions d'euros au cours de l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice écoulé, la valeur d'apport des parts B a diminué de 1,2 million d'euros et celle des parts D de 2,3 millions d'euros. La diminution de la valeur d'apport des parts B et D est la résultante des démissions avec parts B et D en 2023.

L'augmentation de 26,9 millions d'euros de la valeur d'apport des parts E résulte, d'une part, des démissions avec parts E et, d'autre part, des souscriptions de parts E en 2023.

Au 31.12.2023, Cera comptait 394.801 coopérateurs (contre 387.709 fin 2022).

Réserves

Réserves disponibles

Une 'réserve disponible spéciale' a été constituée en 2001 à partir des réserves disponibles de Cera, afin de souligner que les détenteurs de parts D ont droit à une partie de ces réserves par attribution d'actions KBC Ancora.

Durant l'exercice 2023, la réserve disponible spéciale a diminué, à la suite de démissions avec parts D, de 20,1 millions d'euros.

À la date du bilan, le solde de la « réserve disponible spéciale » s'élève à 543,1 millions d'euros.

Les coopérateurs démissionnaires avec parts D ont également droit à un excédent de dividende capitalisé (en abrégé : EDC), lequel est issu de la 'réserve EDC'. Dans le courant de l'exercice 2023, un montant de 21,1 millions d'euros a été versé au titre d'EDC aux coopérateurs démissionnant avec parts D. À la date du bilan, cet excédent atteignait (après affectation du résultat) 174,23 euros par part D. Au niveau comptable, l'on acte ainsi, par l'affectation du résultat, une dotation d'un montant de 67,9 millions d'euros à la réserve EDC.

À la date du bilan, la réserve EDC pour les coopérateurs démissionnant avec parts D s'établissait à 582,6 millions d'euros, ce qui correspond à un EDC de 174,23 euros par part D (pour les 3.343.981 parts D en circulation à la date du bilan).

La « réserve disponible ordinaire » augmente de 77,6 millions d'euros (à 1.164,9 millions d'euros).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'EDC par part et l'évolution de la réserve EDC.

	Solde 2023	2023		Solde 2022
		Prélèvements	Ajouts	
EDC par part D (en euros)	174,23		+20,47	154,50
Réserve EDC (en millions d'euros)	582,6	-21,1	+67,9	535,8
Nombre de parts D en circulation	3.343.981			3.467.972

À la date du bilan, les réserves étaient par conséquent constituées de la manière suivante :

	2023	2022	2021
(en millions d'euros)			
Réserves disponibles	2.290,5	2.186,2	1.905,2
Pour démissions avec parts D	1.125,7	1.099,0	1.022,5
<i>Réserve disponible spéciale</i>	543,1	563,2	579,5
<i>Réserve EDC</i>	582,6	535,8	443,0
Réserves disponibles ordinaires	1.164,9	1.087,2	882,7

Subsides en capital

Il s'agit des subsides octroyés par les pouvoirs publics dans le cadre de la restauration des bâtiments de Leuven. Ces subsides sont amortis prorata temporis selon le même pourcentage que les bâtiments restaurés. À la date du bilan, leur valeur comptable s'établissait à 0,4 million d'euros.

Dettes

Les dettes s'élevaient à 37,8 millions d'euros, soit une baisse de 0,6 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Elles portent principalement sur :

Dettes à un an au plus

Dettes commerciales

Les dettes commerciales se chiffrent à 5,0 millions d'euros. Il s'agit de factures reçues mais pas encore payées (2,3 millions d'euros) ainsi que d'estimations de factures non encore reçues, portant sur les exercices précédents (2,7 millions d'euros).

Dettes fiscales, salariales et sociales

Les dettes fiscales, salariales et sociales (2,5 millions d'euros) ont trait, d'une part, au précompte professionnel restant dû et portant sur les salaires de décembre 2023 (0,3 million d'euros) et, d'autre part, au pécule de vacances et aux primes relatifs à l'exercice 2023, qui seront versés au cours du prochain exercice (2,1 millions d'euros).

Autres dettes

Les autres dettes (29,9 millions d'euros) sont principalement constituées :

- du dividende coopératif de 4% à payer au titre de l'exercice 2023 (26,7 millions d'euros) ;
- des dettes relatives à la contribution sociétale de Cera, payables dans le futur (3,1 millions d'euros) ;
- des dividendes du passé non encore distribués (0,1 million d'euros).

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,4 million d'euros) ont trait à des produits à reporter (produits perçus lors des exercices précédents, mais portant sur les exercices suivants).



Oodima
NATURALMENTE BELLE
SANTAL
SAVON CORPS
HYDRATANT
SANTAL, CANNELLE
& CUSTO D'ORANGE

Oodima
NATURALMENTE BELLE
SAVON CORPS
HYDRATANT
SANTAL, CANNELLE
& CUSTO D'ORANGE



Compte de résultats

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 172,2 millions d'euros.

Cera étant directement et indirectement (via KBC Ancora) le principal actionnaire de KBC Groupe, ce qui constitue quasiment son seul actif, la majeure partie de ses revenus récurrents provient de ses participations.

Les principaux produits et charges sont détaillés ci-après.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation (17,5 millions d'euros) ont trait d'une part au chiffre d'affaires et d'autre part aux autres produits d'exploitation.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (14,6 millions d'euros) comprend principalement l'imputation aux coopérateurs d'une partie du coût des produits et services proposés par le biais des magazines CeraSelect et Enjoy ainsi que du site Internet (14,5 millions d'euros).

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation (2,9 millions d'euros) proviennent, d'une part, des produits de l'imputation de prestations fournies par Cera à KBC Ancora dans le cadre de l'accord de partage des coûts (2,1 million d'euros). Lors de la conclusion de cet accord, des clés d'imputation ont été fixées ; elles sont évaluées et revues, au besoin, chaque année.

D'autre part, il s'agit principalement de reprises de provisions des exercices écoulés (0,4 million d'euros).

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (49,0 millions d'euros) ont trait aux services et biens divers, aux frais de personnel, aux amortissements.

Services et biens divers

Les charges pour services et biens divers (38,5 millions d'euros) comportent les rubriques suivantes :

- Les charges de fonctionnement (5,1 millions d'euros) : les principaux éléments de cette rubrique ont trait à l'infrastructure logistique et informatique, via la structure de partage des coûts avec KBC, au parc de véhicules, aux frais généraux liés au bâtiment, aux frais informatiques divers, aux indemnités des membres du Comité de gestion journalière et aux primes de l'assurance responsabilité des administrateurs.
- L'administration du capital et des coopérateurs (1,5 million d'euros) : ces charges se composent principalement des rémunérations qui sont payées aux banques-guichets (KBC, CBC et KBC Brussels) pour la gestion administrative des comptes de coopérateurs (1,2 million d'euros) ainsi que pour l'émission de parts E (0,2 million d'euros).
- Les avantages pour les coopérateurs (21,7 millions d'euros) : il s'agit principalement des dépenses de Cera dans les offres pour les coopérateurs, proposées sur le site Internet et dans les magazines CeraSelect et ENJOY. Comme indiqué plus haut, la quote-part totale des coopérateurs se chiffre à 14,5 millions d'euros (voir 'Chiffre d'affaires').
- Plan stratégique Cera 2025 (0,3 million d'euros).
- Contribution sociétale (4,7 millions d'euros) : cette rubrique comprend principalement le soutien financier direct accordé par Cera à des projets sociétaux d'envergure régionale, suprarégionale, nationale et internationale. Pour de plus amples informations sur la contribution sociétale de Cera, nous renvoyons le lecteur au site Internet de Cera.
- Communication (5,2 millions d'euros) : cette rubrique se compose de tous les frais relatifs à la communication vers les coopérateurs et les tiers intéressés. Elle comprend notamment le coût des magazines CeraScoop, CeraSelect, ENGAGE et ENJOY, des réseaux sociaux, de l'assemblée annuelle, de la structure de participation, du profil et du positionnement et des campagnes de recrutement.

Frais de personnel

À la date de clôture, Cera occupait 46 personnes ou 44,5 équivalents temps plein. Les charges de personnel se montent à 9,4 millions d'euros et se ventilent de la manière suivante :

- rémunérations : 6,5 millions d'euros
- ONSS employeur : 1,7 million d'euros
- assurance de groupe : 1,0 million d'euros
- charges diverses de personnel : 0,2 million d'euros

L'on entend principalement par « rémunérations » le salaire mensuel, les primes, le pécule de vacances, le 13e mois et les avantages de toute nature. Les charges diverses de personnel comprennent entre autres :

- l'intervention de l'employeur dans les titres-repas ;
- les frais divers propres à l'employeur ;
- l'assurance hospitalisation.

Pour de plus amples informations sur les effectifs, nous renvoyons le lecteur au bilan social.

Amortissements

Des amortissements, d'un montant de 1,0 million d'euros, ont été actés sur les immobilisations corporelles. Il s'agit essentiellement d'amortissements sur les locaux de Cera, le mobilier et les emplacements de parking.

Produits financiers

Produits financiers récurrents

Les produits financiers récurrents (203,7 millions d'euros) se composent principalement de produits d'immobilisations financières et de produits d'actifs circulants.

Les produits des immobilisations financières (191,2 millions d'euros) concernent les produits de dividendes et se composent presque exclusivement de dividendes que Cera a reçus sur sa participation dans KBC Groupe et dans KBC Ancora :

	Nombres d'actions à la date du dividende	Dividende/action en euros	Total en euros
KBC Groupe (05/2023)	15.555.143	3,00	46.665.429
KBC Groupe (11/2023)	15.555.143	1,00	15.555.143
KBC Ancora (06/2023)	38.968.564	3,31	128.985.947

Les produits des actifs circulants (12,5 millions d'euros) concernent les produits d'intérêts et se composent dans une très grande mesure d'intérêts sur comptes à terme.

Charges financières

Charges financières récurrentes

Les autres charges financières s'élèvent à 0,1 million d'euros et ont principalement trait à la page de paiement du webshop, au frais de courtage et à la taxe boursière concernant les achats effectués durant l'année écoulée.

Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 172,2 millions d'euros. L'administrateur statutaire propose l'affectation suivante :

- rémunération de l'apport à concurrence de 26,7 millions d'euros, soit un pourcentage de dividende de 4%. Le dividende est calculé, pour les différentes catégories de parts, conformément à l'article 33 des statuts. La mise en paiement du dividende coopératif est prévue pour le 12 juin 2024
 - dotation à la réserve EDC à concurrence de 67,9 millions d'euros
 - dotation à la réserve disponible ordinaire à concurrence de 77,7 millions d'euros
- Après affectation du résultat, la réserve disponible s'élève à 2.290,5 millions d'euros et présente la composition suivante :
- réserve disponible spéciale : 543,1 millions d'euros
 - réserve EDC : 582,6 millions d'euros
 - réserve disponible ordinaire : 1.164,9 millions d'euros.

Informations complémentaires

Aucune activité de recherche et développement n'a été menée.
La société n'a pas de succursales.

L'actif de Cera se compose en majeure partie d'une participation directe et indirecte dans KBC Groupe (par le truchement de sa filiale KBC Ancora). L'actif de KBC Ancora se compose presque exclusivement d'une participation directe dans KBC Groupe. La valeur de cet actif ainsi que les résultats du groupe Cera sont donc en grande partie déterminés par l'évolution de KBC Groupe.

La politique de dividende de KBC Groupe à partir de 2022 maintient le ratio de distribution d'au moins 50 % du bénéfice consolidé. En outre, le capital supérieur à 15,0% du fully loaded common equity ratio entrera en ligne de compte pour une distribution aux actionnaires. Chaque année, le Conseil d'Administration de KBC Groupe prendra cette décision à sa discrétion lors de la publication des résultats annuels.

La politique de dividende de KBC Ancora consiste à distribuer un dividende intérimaire de 90 % du résultat récurrent de l'exercice pouvant être distribué (c'est-à-dire après correction pour les éventuels résultats exceptionnels et après constitution obligatoire de la réserve légale).

Il est à noter qu'à la date du bilan, la position de liquidité de Cera s'élevait à 1,9 million d'euros.

Rapport du commissaire

“Rapport du commissaire à l’assemblée générale de Cera SC sur les comptes annuels pour l’exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Cera SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l’exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l’assemblée générale du 11 juin 2023, conformément à la proposition de l’organe d’administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l’assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Cera SC durant 26 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l’exercice clos le 31 décembre 2023, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats pour l’exercice clos à cette date et l’annexe. Le total du bilan s’élève à 3.006.160.968,15 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l’exercice de 172.228.381,78 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l’exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l’opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d’audit (ISA) telles qu’applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d’audit approuvées par l’IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s’appliquent à l’audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l’indépendance.

Nous avons obtenu de l’organe d’administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Message du président et des administrateurs délégués de Cera Société de gestion, et
- Rapport du gérant statutaire à l'assemblée générale

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12 §1 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les données comptables et financières historiques et prospectives dans les rapports de l'organe d'administration dans le cadre des distributions décidées par l'organe d'administration du 26 mai 2023 et 15 décembre 2023 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis nos conclusions à l'organe d'administration."

Zaventem, 26 avril 2024
KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par
Kenneth Vermeire
Réviseur d'Entreprises

TRADUCTION LIBRE D'UN RAPPORT DE COMMISSAIRE AVEC UNE OPINION SANS
RÉSERVE DONT L'ORIGINAL A ÉTÉ PRÉPARÉE EN NÉERLANDAIS

Colophon

Cera SC

Siège : Muntstraat 1 - 3000 Leuven
Tél. 0800 623 40 - info@cera.coop - www.cera.coop

Cera est entre autres membre de :

Union Internationale Raiffeisen (IRU)
Belgian Governance Institute (GUBERNA)
Conseil National de la Coopération

Cera est une société coopérative agréée

Les coopératives sont par nature des précurseurs de l'entrepreneuriat socialement responsable. L'agrément garantit que Cera respecte les principes et les valeurs coopératifs.

Équipe de rédaction

Jan Bergmans
Luc De Bolle
Franky Depickere
Els Lefèvre
Stephan Olaerts
Ann Thoelen
Kristof Van Gestel
Frederik Vandepitte

Coordination générale

Laurence Verhaert

La coordination de la partie chiffrée a été assurée par Els Lefèvre et Ann Thoelen.

Rédaction finale

Gregory Kévers

Mise en page

Raf Berckmans

Impression et finition

INNI GROUP NV - Heule

Éditeur responsable

Hilde Talloen, Cera SC, Muntstraat 1, 3000 Leuven - Numéro d'entreprise RPM Leuven TVA BE 0403.581.960

Le rapport annuel de Cera est disponible en français et en néerlandais.

En cas de divergences ou de différences d'interprétation, seule la version en néerlandais fait juridiquement foi.

Crédit photographique

p. 10-11 - **Assemblée Générale 2023**

Le samedi 3 juin, pas moins de 1.863 coopérateurs se sont rendus à Leuven afin de découvrir Cera et de rencontrer d'autres coopérateurs. Les jeunes de Spotz On ont assuré l'ambiance musicale, pour en faire « A brand new day ».

p. 26-27 - **Accolage, un bel exemple de projet régional**

Le réseau local d'aide aux voisins Accolage stimule l'entraide entre voisins et brise ainsi la solitude et l'isolement des personnes âgées à Bruxelles. Ils ont reçu le soutien de Cera pour l'achat d'un vélo électrique, ce qui leur permet d'être plus rapidement sur place et d'aider plus de personnes.

P. 32-33 - **Fête des CRAC Noix**

La première Fête des CRAC Noix a réuni plus de 4.000 coopérateurs les 20, 21 et 22 octobre dans le beau cadre du Parc de Bokrijk et a été un franc succès. Des coopérateurs et de vrais 'cracks' des centres de jour ont pu y découvrir un délicieux mocktail.

p. 36-37 - **Microfinance**

Le gouvernement sénégalais a lancé un projet ambitieux visant à développer une agriculture diversifiée basée sur une utilisation rationnelle de l'eau et un emploi durable. Cheikh Niass a été sélectionné et s'est installé avec sa famille dans une ferme familiale modèle. Cheikh a pu réaliser des interventions durables grâce au soutien financier de l'U-IMCEC, un partenaire sénégalais de BRS.

p. 40-41 - **Webinaires Cera**

Les webinaires Cera connaissent une progression et ont enregistré près de 15.000 inscriptions en 2023. Les webinaires sont une valeur sûre dans le fonctionnement sociétal de Cera. Vous pouvez les (re)voir gratuitement sur le site Internet de Cera.

p. 52-53 - **Cera on Tour**

Avec Cera on Tour, nos coopérateurs peuvent admirer des talents musicaux bien de chez nous à quatre endroits de la côte. Une fête pour jeunes et moins jeunes. Les vloggers Milan et Sam et le présentateur Christophe Stienlet y ont célébré le 21 juillet en dégustant des frites.

p. 58-59 - **GoodWalk Mons**

Après toute une série d'éditions couronnées de succès en Flandre, la Cera Goodwalk a désormais également lieu chaque année en Wallonie. La deuxième ville à pouvoir montrer son côté le plus durable était Mons.

p. 64-65 - **Participation via 45 Conseils Consultatifs Régionaux**

Cera a des racines dans tout le pays. Les coopérateurs des Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) organisent une de leurs réunions dans les locaux d'une organisation qu'ils soutiennent, comme la ferme De Lommerte.

p. 82-83 - **Agri-Innovation**

Agri-Innovation et Cera soutiennent des projets innovants wallons dans l'agriculture, comme la culture biologique de tournesols d'Oodima pour ses savons. Leurs produits sont également devenus un bel avantage Cera durable pour les coopérateurs francophones et germanophones.

p. 94-95 - **Reporters CRAC Noix**

Jorian Vanhaen et Loes Liefsoens passent chaque semaine chez Assjette à Hasselt. Cette association accompagne les adultes atteints d'un trouble du spectre autistique vers un travail adapté. En 2023, Jorian et Loes ont débuté en tant que reporters de l'opération CRAC Noix.





